

Généalogies des familles COUSINET originaires de Meaux établies à Paris dès le XVIème siècle

Texte écrit par Giselle Ollivier en mai 2003 après de longues et minutieuses recherches faites avec une grande vigilance au CARAN et aux AD 77 et 78.

Quelques améliorations ont été apportées en mars 2007. giselle.ollivier@yahoo.fr

En examinant des documents historiques en libre consultation aux Archives Nationales, nous trouvons quelques familles Cousinet habitant Paris au milieu du XVIème siècle.

Recueil des actes notariés des notaires parisiens au XVIème siècle d'Ernest Coyecque Tome II n° 4018

Marché entre Jehan Manceau marchand boucher aux faubourgs St Jacques et Claude de Senelle femme de Pierre Cousinet marchand tripier grande rue St Jacques près du couvent des Mathurins, portant vente par le premier de toute et telle quantité de tripes et yssues des beufz, vaches et moutons que ledict Manceau tuera et fera abattre ... par Me Catherin Fardeau en décembre 1546.

L'histoire générale de Paris, registre des délibérations de la ville Tome VI

Louis Cousinet bourgeois de Paris, demeurant rue St Denys, se rendit à l'Hostel de la ville pour assister à l'assemblée tenue le 9 décembre 1571 afin d'inciter les bourgeois de Paris à prendre les armes contre les séditieux ...

Ces Cousinet étaient probablement de la famille de mes ancêtres mais la preuve n'a pas été établie. Par contre, certains actes rédigés par des notaires parisiens au XVIème siècle indiquent l'origine de mes ascendants, issus d'une branche de marchands bourgeois de la ville de Meaux. A partir de 1585, les registres baptismaux de l'église St Nicolas de Meaux confirment cette origine grâce aux actes de baptême des enfants de Marguerite de Lormes et de Jehan Cousinet, fils de Jehan Cousinet. Dans les biographies ci-dessous, le nom de mes ancêtres est écrit en rouge.

Premier degré

Jehan COUSINET marchand bourgeois de la ville de Meaux, naquit vers 1530 à Meaux ou dans les environs. C'est le grand-père du notaire parisien Hiérosme Cousinet.

Ses affaires florissantes lui permirent d'acheter de nombreux biens immobiliers dont plusieurs maisons à Meaux et des terres à Crégy en Multien. L'une de ses demeures était située devant l'église St Etienne et l'autre près du Carrefour au lait.

Il se maria vers 1552 avec une demoiselle dont le nom ne nous est pas parvenu.

Son épouse lui donna au moins quatre fils et mourut vers 1570.

Jehan, Vincent et Jehan le second, restèrent dans leur ville natale, Nicolas partit dans la capitale.

Après la mort de son épouse, il convola en secondes noces vers 1572 avec Brigide Sallé. De cette deuxième union naquit sa fille Marguerite vers 1574.

Le 1er octobre 1585 il fut parrain de son petit-fils Jehan fils de Jehan et de Marguerite de Lormes, baptisé à St Nicolas de Meaux.

Il mourut à Meaux en 1593 à l'âge d'environ 63 ans.

Ses biens furent partagés entre ses enfants le 15 septembre 1593, par acte sous seing-privé. Ce détail est mentionné dans l'inventaire fait en 1626 après le décès de son fils Nicolas.

Brigide Sallé vivait encore en 1594 quand sa fille se maria avec François d'Amboise. Dans le contrat de mariage, le notaire le qualifia de Sieur de Chambly en partie. Aucun autre acte ne signale ce titre qui a peut-être été fabriqué de toutes pièces à l'occasion de ce mariage ? Il pourrait s'agir de Chambry mal orthographié, situé près de Meaux.

Nicolas COUSINET frère du précédent, naquit à Meaux vers 1535. Il exerça la charge de receveur fermier de l'Evêché de Meaux et de l'abbaye de St Pharon. Il épousa Françoise Legrand, veuve de Claude de Puisieux par contrat insinué au Châtelet de Paris le 9 juillet 1572 sous la cote Y 114.

Le 29 août 1598 il fut parrain de son petit-neveu Nicolas Cousinet fils de Jehan et de Marguerite de Lormes baptisé à Meaux dans l'église St Nicolas.

Il mourut à Meaux entre 1598 et 1605. Son testament n'a pas été trouvé.

Sa femme, déclarée veuve, assista en 1605 au contrat de mariage de Nicolas Cousinet et d'Isabelle Choart. Elle figurait en tête de liste des personnes présentes, sans indication de parenté mais sans doute en qualité de grand-mère maternelle du futur époux, fils de feu Jehan Cousinet et de feu Marguerite de Puisieux, qui serait la fille issue de son premier mariage avec Claude de Puisieux.

Jacques COUSINET autre frère, naquit à Meaux vers 1540. Il possédait une charge de Contrôleur des tailles en l'Election de la ville de Meaux.

Il se maria à Meaux vers 1575 avec Marie Moreau dont quatre enfants.

En 1594, il assista au contrat de mariage de Marguerite Cousinet et de François d'Amboise, muni du pouvoir de son neveu Jehan Cousinet, frère et tuteur de la future épouse.

Le 9 février 1602, Me Levoyer, notaire à Paris, se déplaça pour rédiger le contrat de mariage de sa fille Marie et de Laurent Malcot. Qualifié de noble homme, il alloua une dot de 1 500 écus. Le même notaire revint le 24 août 1607 pour rédiger le contrat de mariage de sa seconde fille Nicole et de Charles Belengnon.

Aussitôt après les noces, il abandonna la ville de Meaux pour s'installer à Paris où il exerça la profession de marchand. En 1608, sur un acte de transport de rentes, Me Gerbault le qualifia de marchand bourgeois de Paris.

Il mourut à Paris après 1608. Son testament n'a pas été trouvé.

Non rattaché

Guillaume COUSINET Auditeur à la Chambre des Comptes de Paris du 23 mars 1574 au 8 février 1576 pourrait être le frère des précédents.

Deuxième degré

Enfants de Jehan COUSINET, marchand bourgeois de Meaux

Jehan COUSINET naquit à Meaux vers 1553. Il acquit la charge de contrôleur des eaux et forêts à Meaux. Il se maria vers 1578 avec Marguerite de Puisieux. De cette union naquit en février 1581 un garçon prénommé Nicolas, leur seul enfant. Il mourut à Meaux avant 1605.

Quand leur fils épousa Isabelle Choart en 1605, ils étaient tous deux déclarés défunts.

Vincent COUSINET naquit à Meaux vers 1555.

Après ses études de droit, il exerça la fonction d'avocat du Roy au bailliage de Meaux.

Il se maria vers 1585 à Meaux avec Catherine de Vallangellier. Sa femme fut marraine de Catherine Cousinet, fille de Jehan et de Marguerite de Lormes, baptisée à St Nicolas de Meaux en août 1595.

En 1605, il assista au contrat de mariage de son neveu Nicolas Cousinet et d'Isabelle Choart.

Il signa une quittance le 26 octobre 1611 chez Me Jacques Chrestien notaire à Meaux.

Il mourut à Meaux après 1611 à une date inconnue à ce jour.

Nicolas COUSINET naquit à Meaux vers 1558. Ayant atteint sa majorité de 25 ans, il partit à Paris pour exercer le métier de marchand de tissus.

Il épousa Mathurine Laurent vers 1583, le contrat n'a pas été trouvé.

Sa femme succomba après la naissance de leur fille Anne dont il fut nommé tuteur et curateur.

Il s'associa pour une durée de neuf ans avec Claude Boucher par contrat du 14 juin 1585 chez Me Arragon (ET/LXXXV/85) Tous deux louèrent à Isabeau Hotman veuve de Pierre Le Lorrain, une boutique rue St Denys, paroisse St Jacques de la Boucherie, à l'enseigne de « *la Teste noire* »

Leur commerce consistait en la vente de tissus de soie et de passementerie.

Sa compétence lui permit d'obtenir la qualité de bourgeois de Paris.

Il se remaria vers 1587 avec une demoiselle dont le nom ne nous est pas parvenu. Sa seconde femme mourut vers 1589 sans lui avoir donné d'enfant.

Sa fille Anne était âgée de 7 ans quand elle hérita en partie de sa tante maternelle Jacqueline Delauly. Il ratifia l'acte de succession en avril 1591 (Me Chefdeville ET/V/19)

Il fit la connaissance de la veuve de Jacques Delaistre, âgée de 22 ans, fille de son voisin et collègue Joseph de Montagu, également marchand de tissus. La jeune femme accepta sa demande avec empressement. A cette époque les veuves étaient censées se remarier rapidement.

Il épousa Denyse de Montagu par contrat du 14 octobre 1591 chez Me Desnotz. La date du contrat de mariage et le nom du notaire figurent dans l'inventaire des papiers fait après son décès. Sans doute détruit pendant la Commune, l'acte n'existe plus aux archives.

Le jeune couple habita rue St Denys à l'enseigne « le Soleil d'or », dans une maison appartenant à son beau-père. Les 9 garçons nés de cette union reçurent le baptême à St Germain l'Auxerrois.

Son épouse avait une certaine expérience du commerce, acquise avec son père et son premier mari dont elle était l'associée. Cette femme instruite travailla à la boutique où elle tenait les comptes tout en recevant les clients.

Ses affaires florissantes lui permit de reprendre son indépendance en rompant son association avec Claude Boucher par acte du 15 décembre 1597 chez Me Levasseur.

Le 12 octobre 1607, Me Mahieu se rendit chez lui pour établir le contrat de mariage entre sa fille Anne et Pierre Dondeul, en présence de nombreux témoins (ET/CV/103)

Emancipée pour l'occasion, Anne réclama sa part d'héritage et requit la pose des scellés sur les biens du ménage. Denyse de Montagu, en femme avisée, riposta en demandant la séparation de biens pour préserver son patrimoine propre.

Le 21 décembre 1608, il vendit à Nicolas Coquelet, laboureur, des terres et habitations situées à Crégy près de Meaux, bordées par le Collège de Montaigu, provenant de l'héritage de ses parents (ET/CV/103) Il avait quitté la rue St Denys pour occuper une maison moins vaste rue des Cinq Diamants, louée par Claude Bouteroux. Il retrouva son ancienne paroisse St Jacques de la Boucherie. Sa fille Anne décéda le 21 septembre 1609 à la suite d'une maladie attrapée pendant une épidémie. Après avoir rompu ses fiançailles avec Pierre Dondeul elle s'était mariée dès sa majorité avec Nicolas Godin. En désaccord avec son gendre, il finit par accepter un arrangement à l'amiable pour récupérer une partie de la succession (ET/CV/108)

Sa femme mourut peu après, suivie bientôt par ses fils Jehan et Augustin, emportés sans doute par la même épidémie. Très éprouvé par ces deuils successifs, il se sentit bien seul.

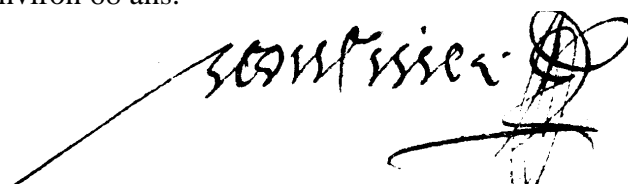
Le 6 février 1623, il consentit un bail de six ans à Louis Cornillier marchand à Meaux pour la location d'une maison avec boutique et dépendances, sise à Meaux devant l'église St Etienne, attenante à M. d'Amboise (ET/XXXV/55)

Après la mort de son fils Hugues survenue à Lyon en 1623, son autre fils Nicolas lui réclama les marchandises léguées par son frère, encore entreposées à Lyon. Il refusa catégoriquement en se déclarant seul et unique héritier de la totalité des biens de son fils défunt. Un procès fut intenté devant le prévôt et les juges consuls de la ville de Paris. La sentence leur fit sans doute regretter leur désaccord. Ils furent tous deux condamnés à payer une amende de 1 500 livres au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu ! L'affaire fut close le 24 novembre 1623.

Le 18 juin 1624, il loua à Adrien Devin marchand drapier, une maison rue St Denys ayant pour enseigne l'Image Notre-Dame, qui lui appartenait par indivis avec ses enfants, par acte du 4 octobre 1624 chez Me Mesnard (ET/XXXIX/56)

Le 17 juillet 1625, fort mécontent du mariage de son fils Estienne avec Potentiane Bourdalou, servante chez son fils Nicolas, il présenta une requête au Lieutenant civil pour le mettre sous tutelle (Y 38 89) Elle n'eut pas de suites car il décéda avant le jugement. Il mourut en janvier 1626 à son domicile parisien, âgé d'environ 68 ans.

Scoutissier



Il signait les actes d'une écriture distinguée comme on peut le voir ci-dessus.

Les scellés furent apposés à la demande de Nicolas le fils aîné, devenu le chef de famille.

Me de Montroussel fit l'inventaire des biens en présence de Catherine Causson, servante depuis au moins l'année 1603, qui déclara sous serment n'avoir rien dissimulé (ET/CIX/168)

Cet acte volumineux témoigne d'un train de vie confortable pour l'époque dans la vaste maison composée d'une grande cuisine garnie de nombreux ustensiles, d'une grande salle, de deux chambres et de deux cabinets ainsi qu'une cave.

Les chambres étaient décorées d'une grande tapisserie de huit pièces, d'un grand tableau peint sur toile représentant Pilate et les Juifs, de deux plus petits reproduisant la Madeleine avec des personnages, d'une estampe représentant la prise de Troie et de trois glaces de Venise. Des lits à baldaquins, des coffres et des armoires constituaient le mobilier.

Les armoires et les coffres contenaient le linge. On dénombre quarante et un draps en toile de chanvre, trois grands draps en toile de lin, cent quarante et une serviettes en toile de chanvre, trente-sept serviettes en toile de lin, dix-huit nappes en toile de chanvre, vingt nappes en toile de lin, une très grande nappe damassée et des taies d'oreillers contenant des vêtements d'enfants. La toile de lin était sans doute réservée pour les grandes occasions !

Cinquante et une chemises à usage d'hommes ou de femmes, six pourpoints de toile de Hollande, serge ou satin avec les hauts de chausses assortis en serge ou velours, cinq manteaux de drap, trois cottes de drap avec bandes de velours, quatre cottes en taffetas, des bas de soie, des fraises d'hommes garnies de dentelle, une robe de chambre et un bonnet de nuit en velours violet constituaient sa garde-robe personnelle. Il faisait preuve d'une grande coquetterie !

Il lisait sans doute beaucoup si on se réfère aux nombreux livres trouvés dans sa chambre.

Un poignard avec la lame de garde dorée était à proximité de son lit. D'autres armes étaient entreposées dans les pièces d'habitation : une longue arquebuse, des coutelas, une épée, un mousquet à mèches, une petite carabine et une petite arbalète. Cet arsenal était-il destiné à le défendre contre d'éventuels voleurs ou à cause des événements tragiques liés aux guerres de religion où chacun tremblait pour sa vie ?

La description des bijoux fait penser à une certaine opulence. Le notaire dénombra plusieurs chapelets, sept bracelets, des bagues enchâssées de diamants, un collier, une chaîne, une croix, une boîte d'or sertie de trois perles, trois anneaux avec diamant, un anneau avec turquoise. Ensuite des diamants, cent soixante-dix perles plates, des agates, des turquoises, trois chapelets de corail, deux chapelets d'argent avec une croix et une bordure de perles.

La vaisselle d'argent était composée de dix salières, six couverts, deux bassins à cracher, quarante et une cuillères, cinq fourchettes, un damier garni de ses chenets, un bougeoir, deux écuelles, deux pots à bouquets, cinq saucières, deux drageoirs, six couteaux d'Allemagne, un taste-vin avec sa cuillère, une aiguère à crosse, un bassin et différentes petites pièces de ménage. Sachant que les gens mangeaient avec une cuillère, c'était un luxe de posséder des fourchettes, c'est pourquoi on en dénombre seulement cinq.

L'inventaire des papiers donne de précieux renseignements sur les événements familiaux. Il contient aussi de très nombreux actes de rentes et de tractations commerciales.

Me Louis Lunetain, sergent à verges au Chastelet de Paris, vendit les biens meubles le 3 février 1626. Cette vente rapporta la somme de 4 300 livres 6 sols, déduction faite des créances de marchandises. Me Gagny commissaire au Chastelet de Paris fit le partage des biens le 3 août 1626.

Le notaire Me Bauldry partagea les rentes le 18 septembre 1627.

Le commerce des tissus semble avoir été florissant, la richesse acquise a permis aux enfants et à leurs descendants de s'élever dans l'échelle sociale en acquérant des charges leur conférant la noblesse dite de robe.

Jehan COUSINET né à Meaux vers 1560, fut marchand comme son père.

Il se maria vers 1584 avec Marguerite de Lormes. Leurs sept enfants furent baptisés dans l'église St Nicolas de Meaux. Les événements tragiques survenus dans la ville pendant les guerres de religion incita le couple à venir s'installer à Paris où il acquit la qualité de bourgeois de Paris.

Le 22 septembre 1613 et le 17 mai 1614, il signa des reconnaissances de dettes à son frère Nicolas pour un prêt de 78 livres 4 sols. Aucun autre renseignement n'a été recueilli depuis.

La date de son décès est inconnue à ce jour.

Marguerite COUSINET naquit à Meaux vers 1574 du second mariage de Jehan Cousinet avec Brigide Sallé. Elle perdit son père en 1593. Sa mère la maria l'année suivante avec un personnage important au nom prestigieux, veuf en premières noces de Marie Board.

Elle épousa François d'Amboise, Sieur de Vezeuil et de Méry, le 15 janvier 1594. Le contrat libellé par Me François Villet greffier et tabellion à St Denys en France, a été insinué au Châtelet de Paris le 21 septembre 1594 (Y 134) Son futur mari était âgé de 44 ans mais la différence d'âge importait peu à cette époque. Elle reçut en dot 3 000 écus payables la veille des épousailles, en plus des immeubles provenant de la succession de son père. Le couple demeura à Paris dans un hôtel particulier rue de Jouy, paroisse St Paul. Cette rue existe toujours dans le quatrième arrondissement, elle commence rue Nonnain d'Hyères et finit rue François Miron.

Elle donna naissance à Adrien vers 1598, à Georges en décembre 1602, à Antoine le 26 mars 1605 et à Hugues le 25 mars 1608. Georges et Hugues décédèrent au berceau.

Le 9 février 1602, elle assista au mariage de sa cousine Marie Cousinet avec Laurent Malcot.

Le 20 février 1605, son mari fut cité parmi les invités présents au contrat de mariage de Nicolas Cousinet et d'Isabelle Choart mais sa présence n'est pas mentionnée. Son troisième enfant vint au monde un mois après, ce qui explique son absence.

Après le décès de son mari survenu le 18 mars 1619 à Paris, elle fut nommée tutrice de ses fils Adrien et Antoine.

Adrien fut l'auteur de « *Devises royales* » en 1621 et des « *Discours pris et compilés des cahiers de François d'Amboise* » Il mourut entre 1621 et 1628.

De 1623 à 1640, elle signa de nombreux actes chez son notaire parisien Me Bauldry (ET/XIX)

Le 7 septembre 1626, elle constitua 1 000 livres tournois de rentes annuelles et perpétuelles par an à Mathurin de Brion, contre un capital de 16 000 livres tournois. Cette opération courante équivalait à un emprunt. Le paiement des rentes fut garanti par l'hypothèque de ses maisons parisiennes, toutes louées, dont voici la liste :

- *Un hôtel particulier rue de Jouy, constitué de deux corps d'hôtel avec une cour au milieu et ses dépendances, accolé de deux maisons louées à des particuliers.*
- *Une grande maison quai des Ormes.*
- *Une autre maison au vieux Cimetière St Jean contenant plusieurs corps d'hôtel et dépendances.*
- *Une autre maison rue des Marchés, deux autres aux faubourgs St Marcel*
- *Une autre maison aux faubourgs St Germain des Prés lès Paris.*

Ses autres biens situés dans la région de Meaux ne furent pas hypothéqués.

Elle déménagea rue des Marmousets et fréquenta la paroisse Ste Magdeleine. Cette rue, située dans la Cité entre le Petit Pont et le Pont Notre-Dame, n'existe plus actuellement.

Le 27 juin 1627 elle assista au contrat de mariage de Hiérosme Cousinet et de Jehanne Paris. Sa qualification de tante du futur époux ne laisse aucun doute de sa parenté.

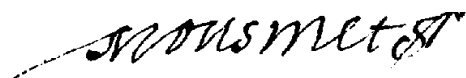
Le 25 janvier 1628, elle vendit des terres à la Reine Mère (Me Guerreau ET/LXXXVI)

Le 20 octobre 1632, elle était présente au contrat de mariage de son fils Antoine et d'Anne de la Hillière, rédigé par Maître Bauldry.

Le 3 septembre 1635, elle maria sa fille de chambre Marie Mareau avec Pierre Grosteau.

Le 17 juillet 1638 elle signa un dernier contrat de rentes à Charles Trappin. Antoine d'Amboise le ratifia le 24 février 1641 en qualité d'héritier de sa mère décédée.

Elle mourut à Paris vers 1640 après 22 ans de viduité, à l'âge d'environ 66 ans.



Enfants de Jacques COUSINET et de Marie MOREAU

Pierre COUSINET naquit à Meaux vers 1576.

En 1602, il assista au contrat de mariage de sa sœur Marie et de Laurens Malcot.

La date de sa mort est inconnue.



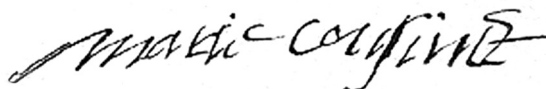
Marie COUSINET naquit à Meaux vers 1578. Elle épousa Laurens Malcot, par contrat du 9 février 1602 chez Me Levoyer (ET/XII/34)

Son mari l'emmena à Bruxelles où elle donna le jour six enfants. Les dates de baptême de Ferdinand, Marguerite et Françoise ne sont pas connues. Marie naquit le 7 novembre 1607, Laurence-Catherine le 27 juillet 1609 et Anne le 20 septembre 1614.

Françoise s'unit avec Gilles Aubert et Laurence-Catherine avec Pantaléon Guérin.

Après le décès de son mari, elle revint demeurer à Paris rue du Temple, paroisse St Gervais.

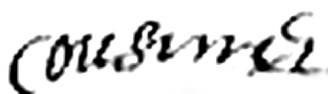
Elle maria Marguerite avec Mathurin Tallon le 15 avril 1631 et Anne avec Mathurin Aubert, par contrat du 15 août 1637 par Me Gauthier et Guénichot. Elle mourut après 1637.



Marguerite COUSINET naquit à Meaux vers 1580.

En 1602, elle assista au contrat de mariage de sa sœur Marie et de Laurens Malcot.

La date de sa mort est inconnue.



Nicolle COUSINET naquit à Meaux vers 1582.

Le 24 août 1607, Me Levoyer libella son contrat de mariage avec Charles Belengnion (ET/XII/38) L'acte illisible n'a pas permis de relever les noms des invités.

Avant la cérémonie religieuse, François d'Amboise, mari de sa cousine Marguerite Cousinet, lui vendit une maison avec ses dépendances sise à Montrouge, moyennant des rentes annuelles et perpétuelles, par acte du 28 septembre 1607 chez Me Levoyer.

Ensuite, tout le monde se rendit à l'église pour la célébration des épousailles.

La date de sa mort est inconnue.

Troisième degré

Enfant de Jehan COUSINET et de Marguerite de PUISIEUX

Nicolas COUSINET naquit en février 1581. On ne lui connaît ni frère ni sœur.

Il exerça la charge de « Maître des eaux et forests du bailliage de Meaux » jusqu'à l'âge de 24 ans.

Il épousa Isabelle Choart, fille de Nicolas et de Magdeleine Myron, le 21 février 1605.

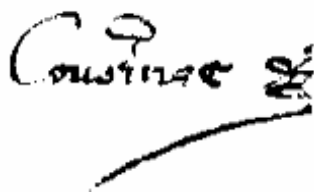
Le mariage fut célébré en l'église Ste Marine. Le contrat rédigé par Me Martin Jacques notaire à Paris, avait été signé la veille chez les futurs beaux-parents (ET/XIII/162) Nicolas Choart alloua à sa fille une dot de 12 000 livres tournois dont 6 000 pour servir à acheter à son futur mari « un estat d'auditeur en la Chambre des Comptes ou équivalent » Son gendre devait lui faire honneur !

Il fut reçu correcteur à la Chambre des Comptes de Paris le 11 février 1606.

Sa femme lui donna seize enfants dont cinq seulement atteignirent l'âge adulte.

En 1627, il assista au contrat de mariage de son cousin Hiérosme Cousinet et de Jehanne Paris et apposa sa signature au bas de l'acte.

Il mourut à Paris le 1er juillet 1652, à l'âge de 71 ans et fut enterré à Ste Marine.



Enfant de Nicolas COUSINET et de Mathurine LAURENT

Anne COUSINET naquit à Paris en 1584 et perdit sa mère probablement à sa naissance. Elle avait sept ans au moment du troisième mariage de son père et fut donc élevée jusqu'à son mariage par sa seconde belle-mère Denyse de Montagu.

Son père la fit émanciper pour lui permettre de toucher ses héritages maternels avant de lui choisir un mari. Me Mahieu rédigea son contrat de mariage avec Pierre Dondeul le 12 octobre 1607 (ET/CV/103). Elle rompit ses fiançailles pour se marier avec l'élue de son cœur, fait assez rare à une époque où les enfants obéissaient à la volonté de leurs parents.

Elle épousa Nicolas Godin au début de l'année 1609.

Son bonheur éphémère dura quelques mois, elle fut emportée par une maladie épidémique. Elle mourut à Paris le 21 septembre 1609.

Après son décès, son père et son mari se disputèrent ses biens, chacun se considérant comme son unique héritier. Ils parvinrent à un accord à l'amiable et le mari rendit les 3 000 écus reçus de Geneviève Robyneau, tante de Denyse de Montagu, qui avait fourni la dot.

Enfants de Nicolas COUSINET et de Denyse de MONTAGU

Nicolas COUSINET naquit en 1592. Il travailla avec son père dans le commerce de la soie avec le titre de *bourgeois de Paris*. A sa majorité, il quitta le toit paternel pour demeurer rue Troussevache, paroisse St Jacques de la Boucherie. Son frère Estienne le rejoignit par la suite.

En 1623, il reçut un legs de son frère Hugues décédé à Lyon. Un procès l'opposa à son père qui revendiquait l'héritage. Le décès de celui-ci en 1626 mit fin à cette pénible affaire, il put enfin liquider la succession et s'acquitter d'une petite donation léguée par Hugues à Jehan Marion prêtre à Lyon et à trois autres personnes de la même ville. L'acte passé chez Me de Montroussel le 25 février 1627 mit fin au procès intenté à son père depuis trois ans devant le Lieutenant civil et le Prévôt des marchands de Paris par les bénéficiaires (ET/CIX/152)

Après la mort de son père, il fut nommé tuteur de Pierre et Guillaume, ses frères encore mineurs. La même année il acheta la charge de messenger juré de l'université de Nantes.

Le 27 juin suivant, il assista au contrat de mariage de son frère Hiérosme et de Jehanne Paris. En septembre, il distribua à ses frères les rentes provenant de leurs héritages. Peu après il acheta la charge de messenger juré de l'université de Paris.

Il épousa Marie Censier vers 1628. Le contrat n'a pas été trouvé.

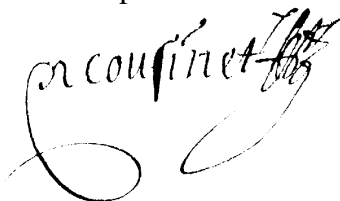
Les jeunes époux habitèrent à Paris rue Guillaume Josse où il continua d'exercer son métier de marchand de soie et de passementerie. Sa femme lui donna sept enfants.

De 1627 à 1651, il passa de nombreux actes de rentes chez son frère Hierosme dont les minutes sont consultables au Caran (Archives Nationales) dans l'étude LI.

En 1653 il assista au contrat de mariage de sa nièce Anne Cousinet et de Nicolas Gaillard.

Sa femme était décédée quand leur fille Marie épousa Hector Noury le 10 janvier 1655.

Il mourut entre 1655 et 1657, l'inventaire n'a pas été trouvé.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Nicolas Cousinet' with a flourish at the end.

Estienne COUSINET naquit fin 1593. Il était marchand tissutier rubanier avec la qualité de bourgeois de Paris. En 1625 il demeurait chez son frère Nicolas rue Troussevache, paroisse St Jacques de la Boucherie. Séduit par leur servante, Potentiane Bourdalou, veuve de Guillaume Vitau, il décida de l'épouser. Le contrat passé chez Me Huart le 18 juin 1625 ne mentionne la présence d'aucun membre de la famille car personne ne semble avoir approuvé cette union qui paraissait inconcevable avec une fille de basse condition (ET/IX/341)

Le mariage religieux eut lieu à Tours pour éviter l'opposition de son père et de la famille.

La réaction de son père ne se fit pas attendre. Le 17 juillet 1625, voulant mettre fin à ce scandale, assisté de ses fils Nicolas et Hierosme, il présenta une requête écrite au lieutenant civil du Châtelet de Paris pour le faire mettre sous tutelle (Y 3889)

Cette affaire n'eut pas de suite et le mariage ne fut pas dissous, sans doute à cause de la mort de son père survenue quelques mois plus tard. Etait-il vraiment faible d'esprit ou un être sans volonté, proie facile pour des aventuriers sans scrupules ? Son mariage fut peut-être tout simplement un mariage d'amour qui lui aurait donné l'énergie de braver le courroux paternel. Après la mort de son père, il jouissait pleinement de ses droits et reçut sa part d'héritage. Réconcilié avec la famille, il assista au contrat de mariage de Hiérosme et de Jehanne Paris.

Probablement à court d'argent, il vendit à François de Léans, marchand de Meaux, une maison près du Carrefour au lait à Meaux, avec boutique et dépendances, provenant de ses héritages. L'acte de vente fut passé chez son frère Hiérosme le 4 février 1628 (ET/LI/483)

Il déménagea plusieurs fois. En 1626, il habitait rue du Petit Lyon, paroisse St Sauveur, puis rue Beaurepaire, même paroisse. Ensuite, il demeura rue des Deux Ponts, paroisse St Louis.

En 1653, il assista au contrat de mariage de sa nièce Anne Cousinet et de Nicolas Gaillard puis en 1655 à celui de son autre nièce Marie Cousinet et d'Hector Noury.

Sa femme mourut sans enfants. Me Gallois fit l'inventaire des biens le 3 avril 1658. Ce deuil ne l'empêcha pas d'assister au contrat de mariage de son neveu Hiérosme Cousinet et de Marguerite Quignon le 15 septembre suivant.

En 1661, il fit une grosse donation à son filleul et neveu, Estienne Cousinet, fils de Hiérosme.

Malgré la vigilance des siens, cet incorrigible enfant terrible de la famille Cousinet créa un nouveau scandale vers l'âge de 72 ans. Après la mort de sa femme, il avait engagé Jeanne Dosnes comme servante. Elle devint vite sa concubine et réussit à le convaincre de l'épouser. Le mariage fut célébré en 1665 dans l'église St Sauveur. Cela ne fut pas du goût des membres de la famille qui voyaient l'héritage leur échapper. Ils ne pouvaient laisser dilapider une fortune qui devait leur revenir ! D'après certains témoignages, cette femme rusée avait tout prévu. Elle l'aurait enivré et qu'elle persuada un vicaire naïf de les unir sans publication de bans pendant l'absence du curé de l'église St Sauveur ! Et aussitôt après le mariage, avec la complicité de son neveu Jean-Baptiste Dosnes, elle se serait ingénisée à s'approprier les biens de ce vieillard débile en lui faisant signer des procurations leur permettant de vendre ses rentes. Ils vidèrent la boutique des marchandises entreposées et renvoyèrent les commis.

Si les futurs héritiers n'avaient pas riposté, il aurait été complètement ruiné. Une plainte fut déposée devant le lieutenant civil du Châtelet de Paris pour faire annuler les procurations soi-disant extorquées par son épouse. Reconnu d'incapacité à gérer ses biens, il fut mis sous tutelle le 31 mai 1666, plus de 40 ans après sa première incartade ! Le 24 juillet suivant, Me Jacques Guymier, un notaire parisien, accepta d'être son curateur.

Il mourut entre 1666 et 1678. Jeanne Dosnes signait veuve Cousinet en 1678.

Estienne Cousinet

Hugues COUSINET naquit vers 1595. Associé avec son père, il fut marchand de soie et bourgeois de Paris. Il voyagea pour ses affaires et séjourna à Lyon pour acheter des tissus de soie. Malade au cours de l'un de ses déplacements, sentant sa mort prochaine, il fit différentes donations à son frère aîné et à des personnes amies. Il mourut célibataire à Lyon en 1623.

Après son décès, son père contesta le testament et refusa de payer les legs, se considérant comme son seul héritier. Un procès fut intenté devant le Prévôt des marchands mais la mort du plaignant arrêta la poursuite de la procédure.

Jehan COUSINET naquit vers 1597. Son père le mit en apprentissage le 29 août 1608 chez Catherine Jacquet femme de Jacques Guetel maître peintre à Paris rue Aubry le Boucher, pour y apprendre le métier de peindre la marchandise, probablement de la peinture sur soie. Comme ses frères, il reçut une importante donation de ses grandes-tantes Anne et Geneviève Robyneau, mortes sans descendance l'une en 1610 et l'autre 1613. Il ne put en profiter car il était déjà mort en 1613 au moment de la délivrance des legs. Il décéda entre 1610 et 1613.

Jacques COUSINET naquit en 1599. En 1625, il était marchand de soie et bourgeois de Paris et habitait chez son père rue des Cinq Diamants. Très lié avec son frère Hiérosme, il le persuada de faire rédiger une donation mutuelle. Cet acte très difficile à déchiffrer mentionne leur âge respectif de 26 et 25 ans. Il débute ainsi « se font donation mutuelle et irrévocable entre vifs, pour la grande et singulière amitié plus que fraternelle qu'ils se portent » (Y 165)

Quand Hiérosme épousa Jehanne Paris en juin 1627, il n'assista pas au mariage. Eprouvait-il du dépit de le voir échapper à son emprise ? L'aimant d'un amour possessif, peut-être ne lui pardonnait-il pas ce qu'il considérait comme une trahison ? Plus tard, il fut un client assidu de l'étude de notaire de celui-ci, preuve de leur réconciliation.

En septembre 1627 il reçut sa part de rentes d'héritages des mains de son frère aîné Nicolas. Son adresse avait changé et il demeurait rue St Denys, paroisse St Leu-St Gilles.

Il se maria vers 1632 avec Catherine Fournier. Sa femme lui donna deux filles. L'aînée dont le prénom n'est pas mentionné, mourut peu après son mariage avec un certain M. de Fontenay. La cadette se prénomma Anne.

En 1643 il acheta une maison rue des Trois Morts, paroisse St Jacques de la Boucherie.

En 1653, il maria sa fille Anne avec Nicolas Gaillard (ET/CXII/325) La dot s'éleva à 62 000 livres tournois dont 42 000 en deniers comptant et le reste sous forme de rentes.

En 1655, il assista au contrat de mariage de sa nièce Marie Cousinet et d'Hector Noury, puis en 1658 à celui de son neveu Hiérosme Cousinet et de Marguerite Quignon.

En 1659, il fut cohéritier de son frère Guillaume mort sans alliance.

En 1669, il assista au contrat de mariage de sa nièce Marie Cousinet et de Pierre Neret de Clermet.

Le 16 décembre 1674, il était encore présent au contrat de mariage de son autre nièce Charlotte Cousinet et de François Herbinot. Dernier survivant de sa génération, il mourut après 1674 à une date inconnue à ce jour âgé de plus de 75 ans.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cousinet' followed by a large, stylized flourish or initial.

Hiérosme COUSINET sixième garçon d'une nichée de neuf, naquit en 1600. Il eut le grand malheur de perdre sa mère à l'âge de 9 ans. Une grande tendresse le liait à son frère Jacques, son aîné d'un an. A leur majorité ils se firent donation mutuelle et irrévocable entre vifs, pour la grande et singulière amitié plus que fraternelle qu'ils se portent... Cet acte mentionne leur âge respectif de 26 et 25 ans. Ce renseignement est précieux puisque l'état-civil parisien a été brûlé pendant la Commune en 1871. Les minutes notariales sont les seules sources qui nous restent.

En 1625, il habitait rue St Jacques, paroisse St Séverin. Ayant atteint sa majorité de 25 ans, il toucha sa part des héritages maternels et des legs de ses grands-tantes Robyneau. Cet apport lui permit d'acheter la charge de contrôleur du Domaine au Comté de Montfort-Lamaury. Tout en exerçant cette fonction, il étudia pour devenir notaire. Après sa réception de notaire et garde-notes au Chastelet de Paris, il acheta l'office de Me René Thybert par acte du 5 janvier 1627 chez Me de Haut de Sens, pour la somme de 6 000 livres tournois payables en deux fois avec intérêts (ET/LIV/509) Il quitta son domicile pour prendre possession des locaux réservés à l'étude rue Ste Avoye. Cette rue était une section de la rue du Temple située entre les rues St Merry et des Audriettes. Mme de Sévigné y séjourna durant quelques années. L'étude serait située maintenant au 45 rue du Temple.

Quelques mois après son installation, il songea à prendre épouse. Pierre Paris marchand et bourgeois de Paris, veuf de Jeanne Janvyer, avait plusieurs filles à marier. Il demanda la main de la benjamine. Il épousa Jeanne Paris par contrat du 27 juin 1627 chez Me de Montroussel (ET/CIX/152) Ce fut un grand mariage, beaucoup de personnes apposèrent leur signature au bas du contrat. Son frère Jacques n'assista pas à la cérémonie, peut-être considérait-il cette union comme une trahison ? Cette absence assombrit son bonheur en jetant une note discordante à sa joie.

La mariée fut dotée de 12 000 livres en deniers comptants.

Il loua un hôtel particulier situé face à l'étude, au coin de la rue des Blancs Manteaux et de la rue Ste Avoye, par bail rédigé par Me Bauldry le 27 juillet 1627. Cette grande demeure appartenant à Pierre Passart fut louée à raison de 400 livres tournois de loyer par an. Sa femme lui donna sept enfants, deux garçons et cinq filles, tous baptisés à St Merry sa nouvelle paroisse.

Les nombreux clients se pressaient dans son étude devenue la plus importante du quartier. Il devint le notaire des familles de Maupéou et Foucquet comme en témoignent de nombreux actes consignés dans ses registres. En dehors des affaires courantes, il approvisionnait en argent comptant les personnes qui en avaient un besoin pressant. Il se faisait rembourser sous forme de rentes rapportant un gros intérêt. Il servait parfois d'intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs. Son fils Etienne lui tenait lieu souvent de prête-nom. Cette pratique courante à ce siècle ressemble à de l'usure. En 1640, son aisance lui permit d'acheter l'hôtel particulier qu'il avait loué en 1627.

Ses beaux-parents possédaient une maison de campagne à Piquepuce, village périphérique devenu un quartier de Paris dont l'orthographe du nom s'est transformé en Picpus. Après leur mort, cette demeure revint à leur fille Charlotte qui mourut sans descendance. Ses sœurs héritèrent chacune du quart en indivis de la maison de Picpus.

Quand il pouvait prendre un peu de repos, il emmenait sa famille respirer l'air pur de la campagne, dans la maison de Picpus, loin des bruits et de l'agitation de la capitale. Ils s'y rendaient dans leur carrosse tiré par deux chevaux, en essayant d'éviter les nombreux embouteillages causés par les véhicules circulant dans un Paris déjà bien encombré ! Les liens familiaux étaient très forts et tout le monde se retrouvait à l'occasion des mariages et des baptêmes. En 1653 et 1655, il assista au contrat de mariage de ses nièces Anne et Marie Cousinet, mariées respectivement avec Nicolas Gaillard et Hector Noury.


Le 1^{er} décembre 1655, à l'occasion de sa majorité, il acheta pour son fils Hiérosme une charge d'Huissier ordinaire du Roi pour la somme de 52 000 livres tournois, sous la réserve qu'il le rembourse avec les gages perçus grâce à cet office. Un mariage fut bientôt projeté entre Hiérosme et Marguerite Quignon, demoiselle de bonne famille dotée de 45 000 livres. Le contrat fut signé le 16 septembre 1658 chez Me Gerbault. A cette occasion, il fit donation à son fils « en avancement d'hoirie » de sa charge d'huissier, excepté 12 000 livres qu'il devait lui rendre sur la dot de la future épouse, ce qui ramena la donation à la somme de 36 000 livres. La première signature qui apparaît sur le contrat de mariage est celle de « Haut et Puissant personnage Nicolas Foucquet Vicomte de Melun lès Vaux, Ministre d'Etat, Surintendant des finances » au faite de sa gloire, ami de la famille.

Le 27 juin 1659, il perdit son frère Guillaume, mort sans descendance. Le 30 juin suivant, Me Desnotz fit l'inventaire après décès. Il hérita d'un cinquième des biens, étant cohéritier avec ses frères Estienne et Jacques ainsi que les enfants de ses autres frères Nicolas et Pierre décédés.

Deux mois avant sa mort, il maria sa fille aînée Marie avec Pierre Néret Sieur de Clermet, par contrat du 4 mars 1669 chez Me Desnotz. Il la dota de 60 000 livres tournois.

Le 1^{er} mai 1669, *malade et couché dans son lit*, ne pouvant plus écrire, il fit appeler Maître Desnotz, le notaire de la famille, pour lui faire rédiger son testament. Cet acte très difficile à déchiffrer fut rédigé par un clerc pressé de terminer ce travail fastidieux ! Il demanda à être enterré dans l'église St Médéric sa paroisse. Ce testament nous apprend qu'il avait deux filles religieuses dont nous ignorions l'existence. Ses domestiques sont nommés parmi les légataires particuliers comme c'était la coutume. Malgré les lois sociales inexistantes, les fidèles serviteurs avaient leurs vieux jours assurés grâce aux rentes viagères léguées par leurs employeurs. Il ne dérogea pas à cette règle et les récompensa sous forme de legs. Aussitôt après avoir dicté ses dernières volontés, il vendit son étude à Nicolas Thibert, pour la somme de 41 000 livres tournois. L'acquéreur était le neveu de Me René Thybert et le petit-fils de Me Jehan Tybert qui exerçait au XVI^{ème} siècle. L'étude revint ainsi dans la famille Thibert.

Il mourut le 5 mai 1669, à l'âge de 69 ans, après avoir exercé pendant 42 ans.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Foucquet', with a large, stylized flourish extending to the right.

Dans l'inventaire de ses biens commencé le 4 janvier 1670 par Me Desnotz, il est qualifié de Conseiller Secrétaire du Roy et doyen des notaires (ET/CXII/357)

Charles Desnoyer, son clerc principal, Gilles Herelle, Guillaume Souvre, Angélique Leroux et Magdeleine Marquier, ses serviteurs et ses servantes, prêtèrent serment de ne rien dissimuler. Ce dossier nous renseigne sur son train de vie de bourgeois aisé.

Il s'était considérablement enrichi grâce aux importantes affaires traitées dans son étude. Sa fortune évaluée à un million de livres tournois lui permit d'acheter des offices à chacun de ses fils pour accéder à la noblesse de robe transmissible au bout de vingt ans d'activité. Il fut sans doute un peu usurier et prêta des capitaux à l'Etat ou aux particuliers, remboursables avec de gros intérêts sous forme de rentes.

La vaste maison possédait deux caves, une cuisine, une salle basse avec vue sur la cour, une salle haute, un petit cabinet accolé à une antichambre, une chambre avec antichambre et un grenier contenant entre autres choses une chaire à porter par les rues.

L'une des caves était bien garnie de deux demi-quartauts de vin clair et du crû de Champagne et de quatre demi-muids de vin clair et du crû de Bourgogne. Sachant qu'un quartaut valait 70 litres et qu'un muid en valait 274, il ne risquait pas de mourir de soif !

La cuisine avait deux fontaines avec leur robinet, grand luxe pour l'époque. Les autres pièces, décorées de tableaux et de tapisseries, étaient meublées avec des lits à piliers, des coffres et des armoires à guichets contenant une grande quantité de linge en chanvre fin ou en lin. Les vêtements d'hommes, peu nombreux, consistaient en deux soutanes, une robe de palais, un long manteau en drap, deux autres plus courts doublés de velours noir, deux pourpoints et leurs hauts de chausses, l'un en soie et l'autre en drap, deux chapeaux de vigogne et deux robes de chambre. Il possédait des armes probablement héritées de son père : trois fusils, deux pistolets d'argent, deux carabines et un sabre garni de sa garde en masse d'argent avec son fourreau d'écaille garni d'argent. Des livres, quelques pièces d'or, de la vaisselle d'étain et d'argent garnissaient les coffres et les armoires. La vaisselle d'argent d'un poids de 293 marcs deux onces fut évaluée à 7 938 livres.

Dans la maison de campagne, le carrosse, garni de drap rouge, était remisé dans la cour pour servir après le deuil et fut estimé à 250 livres. Les deux chevaux, estimés à 350 livres, attendaient sagement dans l'écurie.

Pierre COUSINET naquit à Paris vers 1602. Comme son père et ses frères il fut marchand bourgeois de Paris et demeurait rue Bourg-Labbé, paroisse St Leu-St Gilles.

Le 27 juin 1627, il assista au contrat de mariage de son frère Hiérosme et de Jehanne Paris.

Le 18 septembre suivant, il reçut sa part de rentes d'héritages des mains de son frère aîné Nicolas devenu le chef de famille après la mort de leur père.

Il se maria vers 1628, le nom de sa femme est inconnu.

En 1659, sa fille Gilberte hérita de son oncle Guillaume Cousinet, en représentation de son père décédé. Il mourut à Paris avant 1659.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cousinet', with a large, decorative flourish on the left side.

Augustin COUSINET naquit vers 1604 et décéda enfant entre 1610 et 1613.

Il est cité dans les donations de ses grands-tantes Robineau en 1610 mais n'est pas mentionné en 1613 au moment de l'attribution de ces legs.

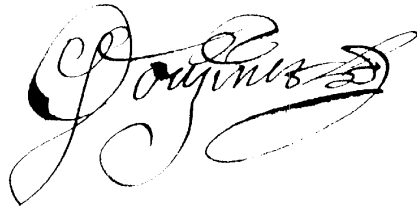
Guillaume COUSINET le benjamin, naquit vers 1606. Continuant la tradition familiale, il fut lui aussi marchand bourgeois de Paris.

Célibataire, il demeura rue et paroisse St Germain l'Auxerrois.

Il toucha sa part d'héritages en 1627, après la mort de son père.

Il assista aux contrats de mariages de ses nièces Anne et Marie Cousinet en 1653 et 1655 puis à celui de son neveu Hierosme Cousinet en 1658.

Il mourut à Paris le 27 juin 1659, rue des Cinq Diamants, à l'âge d'environ 53 ans.
Ses héritiers furent ses frères et ses neveux et nièces héritiers de leur père décédé. Ses biens furent inventoriés le 30 juin 1659 par le notaire familial Me Desnotz.



Enfants de Jehan COUSINET et de Marguerite de LORMES

Jehan COUSINET fut porté sur les fonts baptismaux de l'église St Nicolas de Meaux, le 1er octobre 1585, par son grand-père Jehan Cousinet et Marie de Lormes, fille de Pierre.

Pierre COUSINET né le 5 août 1588, eut pour marraine Marguerite Cousinet.

Robert COUSINET fut baptisé dans l'église St Nicolas le 28 avril 1590.

Marguerite COUSINET baptisée le 25 septembre 1592, eut pour parrain et marraine Guillaume Morel et Geneviève Rozé.

François COUSINET fut baptisé dans l'église St Nicolas le 21 juin 1594.

Catherine COUSINET fut baptisée *le jour de St Fiacre* à St Nicolas au mois d'août 1595. Elle eut pour parrain et marraine Philippe Vernon et Catherine de Vallangellier.

Vers 1615 elle épousa Jacques Lepelletier conseiller du Roy au bailliage de Meaux.

Déjà veuve en 1635, elle fut nommée tutrice de ses enfants mineurs. Elle adressa une supplique au bailli de Meaux pour récupérer le contrat fait entre François Lucy laboureur à St Gobert et la veuve de Philippe Cousinet, reçu par Me Charles notaire à Meaux, décédé.

En 1639, elle assista au contrat de mariage de Magdeleine Cousinet et de Pierre Gaudion.

La date de sa mort est inconnue à ce jour.

Nicolas COUSINET baptisé dans l'église St Nicolas le 29 août 1598 eut pour parrain Nicolas Cousinet et pour marraine Marie Dagneron, veuve de Pierre de Lormes.

Quatrième degré

Enfants de Nicolas COUSINET et d'Isabelle CHOART

Magdeleine COUSINET fut portée sur les fonts baptismaux de l'église St Pierre aux Boeufs le 16 janvier 1606 par M. Dupuy, son grand-oncle paternel et Isabelle Choart, son aïeule.

A l'âge de 33 ans, elle épousa Pierre Gaudion Sieur de Fernis. Son futur époux, veuf d'Anne Gaultier, avait deux enfants. Le contrat fut établi par Me Leboucher le 13 février 1639, veille du mariage (ET/LXXVIII/269) La dot s'éleva à 18 000 mille livres tournois dont 8 000 payées en deniers comptants la veille de leurs épousailles et la somme restante payable d'années en années. Le couple demeura rue des Barres paroisse Saint Gervais.

Son mari décéda un an après les noces, la laissant avec une petite Elisabeth âgée de quinze jours et les petits orphelins Anne et Pierre, enfants du premier lit, âgés respectivement de dix ans et demi et de huit ans et demi. Me Bauldry fit l'inventaire des biens le 13 mars 1640. Cet acte volumineux de 52 pages concerne surtout la famille Gaudion (ET/IX/419)

Elle se remaria en secondes noces vers 1642 avec François Midorge.

Elle mourut à Paris le 26 décembre 1676 à l'âge de 70 ans et fut enterrée dans l'église St Paul.

Isabelle COUSINET fut baptisée dans l'église St Pierre aux Boeufs le 8 février 1607. Elle eut pour parrain et marraine Me Charles Choart, son oncle maternel et Mme la présidente Miron. Elle se maria vers 1627 avec Pierre Delacour Sieur de Pierrefitte. Elle mourut à l'âge de 85 ans et fut enterrée à Ste Marine le 16 septembre 1692.

Nicolas COUSINET baptisé dans l'église St Pierre aux Boeufs le 31 mai 1608 eut pour parrain et marraine Me Nicolas Choart, son aïeul maternel et Magdeleine Bastonneau, veuve de Me Gabriel Miron, sa bisaïeule maternelle. Il mourut le 5 novembre à l'âge de cinq mois et fut enterré dans l'église Ste Marine.

Geneviève COUSINET fut portée sur les fonts baptismaux de l'église St Pierre aux Boeufs le 1^{er} décembre 1609 par Me Jehan de la Barde avocat en la Cour et Geneviève Miron, femme de Me Jacques de Pommereu écuyer, sieur de Villebon, de Vaumartin et de la Bretesche, ci-devant contrôleur de la Grande Chancellerie. Elle mourut probablement en bas âge.

Nicolas COUSINET deuxième du nom, fut baptisé le 23 avril 1611 dans l'église St Pierre aux Boeufs. Il eut pour parrain et marraine son grand-oncle maternel Robert Miron et Louise Choart, sa tante maternelle. Il mourut le 7 juin à l'âge d'un mois et demi et fut enterré dans l'église Ste Marine.

Gabrielle COUSINET baptisée le 21 novembre 1612 dans l'église St Landry eut pour parrain et marraine noble homme Me Jehan Boucherat conseiller du Roy et Gabrielle Miron, veuve de noble homme Me Josias Payot. Elle mourut probablement en bas âge ou entra en religion.

Marguerite COUSINET baptisée le 8 août 1614 dans l'église St Landry eut pour parrain et marraine Me Charles de la Rubie conseiller du Roy en son grand Conseil et Marguerite de Versoris, veuve de Me Antoine Rancher conseiller du Roy. Elle mourut probablement en bas âge.

François COUSINET baptisé dans l'église St Landry le 1er mai 1616 eut pour parrain et marraine noble homme François d'Amboise mari de Marguerite Cousinet et Louise Choart. En 1639, qualifié d'*écuyer* il assista au contrat de mariage de sa soeur Magdeleine et de Pierre Gaudion. C'est le seul acte mentionnant sa présence. La date de sa mort est inconnue.

Jacques COUSINET baptisé dans l'église St Landry le 17 septembre 1617 eut pour parrain et marraine noble homme Me Jacques Broussel conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et commissaire aux requêtes du Palais et Marguerite Boucherat, femme de noble homme Me Broussel conseiller du Roy en sa Cour de Parlement. Il mourut probablement en bas âge ou entra en religion.

Nicolas COUSINET naquit à Paris en 1618. Le nom de ses parrain et marraine est inconnu. Il acheta une charge de conseiller du Roy et fut reçu correcteur à la Chambre des Comptes de Paris. Aucun autre renseignement n'est parvenu jusqu'à moi. Il mourut le 6 octobre 1652 à l'âge de 34 ans et fut enterré dans l'église Ste Marine.

Marie COUSINET baptisée à St Landry le 1er février 1620 fut portée sur les fonts baptismaux par Me Jacques Choart, son oncle maternel et Marie Baron, femme de M. de Pommereu Sieur de Vaumartin et de la Bretesche conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et requêtes du Palais. Elle mourut probablement en bas âge ou entra en religion.

Françoise COUSINET née le 20 février 1621, morte à quatre jours, fut baptisée dans l'église St Landry. Elle eut pour parrain et marraine Gabriel Choart, son oncle maternel et Françoise Choart, sa tante maternelle. Elle mourut probablement en bas âge ou entra en religion.

Anne COUSINET baptisée dans l'église St Landry le 13 juillet 1622 eut pour parrain et marraine Me Jehan Lefebvre et Madeleine Boucherat, femme de *noble* Jacques Hotman.

Elle prit l'habit de religieuse le 11 mars 1638 et prononça ses vœux définitifs le 23 mars 1639 au monastère de La Saussaye. Elle termina ses jours à St Mandé où le monastère avait été transféré. Elle mourut le 14 juillet 1690 à St Mandé à l'âge de 68 ans.

Jean-Baptiste COUSINET baptisé dans l'église St Landry le 29 janvier 1624 eut pour parrain et marraine noble François Payot, conseiller du Roy en son grand Conseil et Marie Choart, sa tante maternelle. Il mourut probablement en bas âge ou entra en religion.

Robert COUSINET baptisé dans l'église St Landry le 28 septembre 1625 fut porté sur les fonts baptismaux par Magdeleine Cousinet sa sœur aînée et Jacques Miron *écuyer*, fils de M. Miron ambassadeur en Suisse.

Il fut reçu correcteur à la Chambre des Comptes de Paris le 23 décembre 1653 en survivance de son père qui détenait cette charge depuis 1605.

Il se maria le 23 avril 1657 à Paris avec Catherine Rousselet.

Les époux résidèrent rue de la Verrerie. Sa femme, fille d'Ambroise et de Catherine Letonnelier, lui donna treize enfants dont trois seulement atteignirent l'âge adulte.

Après avoir exercé la charge de correcteur à la Chambre des Comptes pendant 15 ans, il fut reçu maître le 13 juillet 1669.

En 1674, il signa en qualité de témoin, le contrat de mariage de sa cousine Charlotte Cousinet et de François Herbinot.

Il mourut le 16 août 1701 et fut inhumé le lendemain dans l'église St Jehan en Grève.

Gabriel COUSINET baptisé dans l'église St Landry le 18 août 1627 eut pour parrain et marraine François Choart Sieur de Boisfus et sa sœur Isabelle. Il mourut en bas âge.

Enfants de Nicolas COUSINET et de Marie CENSIER

Jacques COUSINET naquit vers 1630. Marchand comme beaucoup de membres de sa famille, il avait la qualité de bourgeois de Paris.

Après le décès de ses parents, nommé tuteur de ses jeunes frères Estienne, Nicolas et Philippe et de sa sœur Catherine, il habita avec eux rue des Trois Morts, paroisse St Jacques de la Boucherie. En 1659, ils furent tous cohéritiers de leur oncle Guillaume Cousinet.

La date de sa mort est inconnue.

Anne COUSINET naquit vers 1632.

Elle se maria vers 1652 avec Jacques Rivet marchand bourgeois de Paris.

Les jeunes mariés demeurèrent dans la maison familiale de l'épouse, rue des Trois Morts, paroisse St Jacques de la Boucherie.

En 1666, son mari déclaré veuf, fut cosignataire d'une requête devant le lieutenant civil du Châtelet de Paris, au nom de ses enfants mineurs non nommés, pour mettre son oncle Estienne Cousinet sous tutelle. Elle mourut avant 1666 à une date non identifiée à ce jour.

Marie COUSINET naquit vers 1635.

Elle épousa Hector Nourry par contrat du 10 janvier 1655 libellé par Me Desnotz (ET/CXII/328) Sa dot fut constituée par des biens meubles et immeubles à prendre sur la succession de sa mère dont un tiers devait lui rester propre.

Les époux demeurèrent rue des Trois morts, paroisse St Jacques de la Boucherie. De cette union naquirent au moins deux fils prénommés François-Hector et Jean-Baptiste.

Cohéritière de son oncle Guillaume Cousinet, elle n'assista pas à l'inventaire des biens et se fit représenter par son avocat Me Pierre Imbert le 30 juin 1659.

La date de sa mort est inconnue.

Catherine COUSINET naquit vers 1638.

Elle fut cohéritière de son oncle Guillaume Cousinet, mort en 1659.

Aucun autre renseignement la concernant n'a été trouvé. La date de sa mort est inconnue.

Estienne COUSINET naquit vers 1640.

Il exerça le métier de gendarme avec le titre de bourgeois de Paris. En 1669, il assista au mariage de sa cousine Marie Cousinet avec Pierre Néret de Clermet.

La date de sa mort est inconnue.

Nicolas COUSINET naquit en 1641. Après ses études de droit il devint avocat à Paris.

En 1674, il assista au mariage de sa cousine Charlotte Cousinet avec François Herbinot.

Il mourut célibataire le 8 mars 1725 rue des Vieilles Etuves à Paris, âgé de 84 ans.

Il fut inhumé dans l'église St Eustache, accompagné à sa dernière demeure par ses neveux et héritiers François-Hector et Jean-Baptiste Nourry.

Philippe COUSINET naquit vers 1644. Ses parents le destinèrent à la prêtrise.

En 1674, il assista au contrat de mariage de sa cousine Charlotte Cousinet et de François Herbinot.

Le notaire le qualifia de docteur en théologie. La date de sa mort est inconnue.

Enfants de Jacques COUSINET et de Catherine FOURNIER

N... COUSINET la fille aînée naquit vers 1634. Ses parents la marièrent avec M. de Fontenay.

En 1653, celui-ci, présent au contrat de mariage d'Anne Cousinet et de Nicolas Gaillard, fut cité comme cy-devant gendre du sieur et de dame Cousinet.

Elle décéda en pleine jeunesse avant 1653.

Anne COUSINET naquit en 1638.

Elle fut mariée le 6 juillet 1653 avec Nicolas Gaillard Sieur du Pommeray.

Me Desnotz établit le contrat le dimanche après midi jour du mariage (ET/CXII/325) La dot s'éleva à 62 000 livres tournois en avancement d'hoirie dont 42 000 en deniers comptants, le reste sous forme de rentes. La moitié devait lui appartenir en propre.

Le couple demeura rue des Blancs Manteaux, paroisse St Jean en Grève. De cette union naquit une fille prénommée Anne comme sa mère. Son mari acheta des rentes le 1er juin 1658 avec promesse de ratification à la majorité de sa femme âgée alors de 20 ans. Cette précision permet de connaître son âge exact. Elle fut mariée à 15 ans !

Elle était veuve quand elle assista au contrat de mariage de sa cousine Charlotte Cousinet et de François Herbinot le 16 décembre 1674.

Elle se remaria en 1681 avec François Thomas de la Tour. Elle vivait encore en 1700 comme en témoigne un acte de rentes. La date de sa mort est inconnue.

Enfants de Hiérosme COUSINET et de Jehanne PARIS

Hiérosme COUSINET, le fils aîné, naquit à Paris vers 1630.

Le 1er décembre 1655, sans doute pour sa majorité, ses parents lui achetèrent « en avancement d'hoirie » l'office d'huissier ordinaire du Roy pour 52 000 livres tournois.

Il épousa Marguerite Quignon le 16 septembre 1658 à Paris par contrat établi par Me Gerbault en présence des membres de la famille et de nombreuses personnalités. Parmi les signatures apposées au bas de l'acte, on reconnaît celle de Nicolas Fouquet Surintendant des Finances, ami de la famille et lointain cousin.

Les jeunes époux demeurèrent d'abord rue Ste Croix de la Bretonnerie paroisse St Médéric, puis changèrent plusieurs fois de résidence. De leur union naquirent dix enfants. Malgré leur nombreuse famille, ils vécurent très confortablement. Les filles furent richement dotées y compris les religieuses, les fils furent pourvus d'offices leur concédant la noblesse.

Le 27 septembre 1663, il acheta à Charles Riotte, l'état de Conseiller Secrétaire du Roy.

Le 6 février 1669, il acheta à Jean Legay le fief de Vaugeuse, petite seigneurie d'un arpent située au terroir de Fosses dans le Val d'Oise.

Me Desnotz rédigea l'acte de vente (ET/CXII/355) « *Fut présent Jean Legay marchand demeurant au village de Fosse, étant de présent à Paris, lequel a volontairement reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé par ces présentes du tout à toujours et promet garantir de tous troubles, dettes, hypothèques, évictions, douaires, substitutions et autres empêchements généralement quelconques à Me Hiérosme Cousinet, ci devant Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris rue Sainte Croix de la Bretonnerie, paroisse St Médéric, à ce présent et acceptant, acquéreur pour lui, ses hoirs et ayant cause, un arpent de terre sis au long terroir dudit Fosse au lieu de ville, se tenant à la rue qui va dudit Fosse à Bellefontaine, aboutissant par derrière au côté de la garenne de Fosse, d'autre côté audit vendeur et d'autre bout à Anthoine Legay son cousin. Ledit arpent a fourni soixante quatre perches pour arpent et vingt-quatre pieds pour perche et dans lequel arpent est tenu le fief appelé Vaugeuse consistant en trois quartiers de terre sur partie duquel y avait ci-devant une mesure et où sont à présent 3 pommiers compris en la présente vente.*

Les dits trois quartiers de terre composant ledit fief de Vaugeuse appartenant audit vendeur comme fils aîné du défunt Charles Legay son père, vivant marchand demeurant audit Fosse, mouvant et relevant de la terre et Seigneurie dudit Fosse, le surplus dudit arpent qui est un quartier aussi appartenant audit vendeur comme héritier pour moitié dudit défunt son père et chargé ledit quartier du tel cens que peut devoir à ladite Seigneurie de Fosse, que ledit vendeur n'a pu déclarer de la ... ? pour satisfaire à l'ordonnance pour toutes et sans autres charges, dettes ni hypothèques quelconques, franc et quitte des arrérages dudit cens passé jusqu'au jour Saint Martin d'hiver dernier, pour dudit arpent lors vendu, jouir par ledit sieur acquéreur, ses hoirs et ayant cause et en disposer comme de chose à lui appartenant, à commencer ladite jouissance dudit jour et fête Saint Martin d'hiver dernier passé. Cette vente faite à la charge dudit cens et outre moyennant la somme de cent cinquante livres tournois laquelle somme de 150 livres ledit vendeur a confessé avoir reçu dudit sieur acquéreur en louis blancs, écus d'or et autre monnaie, le tout bon et ayant cours dont quittance etc.. »

En 1674 le couple s'installa rue Chapon, paroisse St Nicolas des Champs.

Le 26 octobre 1690, il fut pourvu de la charge et office de Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances dont il avait déjà l'état.

Ces offices, créés pour renflouer les caisses de l'Etat souvent vides, conféraient la noblesse héréditaire au bout de vingt ans d'activité. Ils se payaient un bon prix et furent achetés par les riches bourgeois dont l'ambition était d'accéder au rang social supérieur. Ce n'était pas une mauvaise affaire car ils rapportaient des gages équivalant à de faibles intérêts et étaient revendables après la mort du titulaire. Après la revente, la noblesse acquise se transmettait à leur postérité sans remise en cause si la charge avait été exercée pendant vingt ans. Les nobles d'extraction, méprisants, appelaient ces offices « savonnettes à vilains » mais ne dédaignaient pas de marier leurs filles à ces nouveaux riches pour redorer leurs blasons !

Sa fille Anne-Marie prit le voile en 1682, dans la communauté des Dames Religieuses de Fontaines près de Meaux, ordre de Fontevaux. Sa dot coûta 2 000 livres plus une rente viagère de 400 livres.

Anne Quignon, veuve de Pierre Buray, fit donation à sa sœur Marguerite de la Seigneurie de Fosses, par acte du 29 juillet 1693 passé chez Me Thibert. Ce legs comprenait le château, la vaisselle d'argent, les meubles et les terres, achetés pour moitié par indivis, par son père et son mari, par acte passé chez Me David le 9 juin 1661. Ces biens lui étaient revenus après le décès de ces deux derniers. N'ayant pas d'enfant, elle préféra avantager sa sœur et ses neveux en disposant de ses biens de son vivant. Elle désira conserver le titre de Dame de Fosses et demanda en contrepartie 1 200 livres de rentes annuelles plus une petite part des récoltes.

Après cette donation, il ajouta le titre de Sieur de Fosses à celui de Sieur de Vaugeuse. Il rendit hommage aux seigneurs de Luzarches et de Survilliers dont il devenait le vassal.

En 1694, sa fille Charlotte-Marie prit le voile dans la communauté de la Visitation de Ste Marie, rue St Antoine à Paris. Il lui donna 6 000 livres de dot.

L'année suivante, sa fille Angélique prononça ses vœux à son tour, dans la communauté des Religieuses de la Visitation de Ste Marie, à Compiègne. Sa dot fut de 8 000 livres. Plus tard, elle fut rejointe par l'une de ses sœurs dont nous ne connaissons pas le prénom.

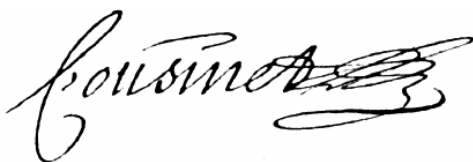
Une déclaration sous seing-privé faite conjointement avec sa femme, donne la composition de la famille et cite les dix enfants dont six filles religieuses. Avaient-elles été vouées à Dieu par piété ou par calcul ? La dot versée aux nonnes était moins importante que celle destinée à un mari. Au moment du partage, les filles retirées du monde ne réclamaient pas leur part. Les biens immobiliers étaient moins morcelés et pouvaient rester plus facilement dans la famille.

L'année 1695, voulant lever un nouvel impôt, le roi fit établir un relevé des revenus de ses sujets et les fit classer en vingt-deux classes suivant leur rang et profession. Les secrétaires du Roy de la Grande Chancellerie et les maîtres de la Chambre des Comptes de Paris figuraient dans la huitième classe, les auditeurs des comptes dans la neuvième. La fortune des familles Cousinet permettait de les classer dans la huitième ou neuvième catégorie ».

En 1712, il fut cohéritier des biens de son frère Estienne décédé sans postérité, avec sa sœur Marie et les enfants de ses deux autres sœurs décédées. Il reçut en partage trois maisons, situées respectivement rue de la Vieille Monnaie et rue d'Orléans à Paris, la troisième au village de Piquepuce. Des terres à Crégy lès Meaux et de nombreuses rentes complétèrent sa part d'héritage. Il fit donation des rentes à ses enfants.

Le 3 mars 1713, les marguilliers de St Médéric lui accordèrent pour lui et sa famille « tant qu'ils seront dans la paroisse » la jouissance et possession d'un banc adossé au 45^{ème} pilier de la nef, du côté de la paroisse coté 8, contre la somme de 500 livres tournois plus 10 livres tournois par an. Cette distinction ajouta encore à son prestige dans le quartier.

Il mourut à Paris rue Ste Avoye, le 23 février 1718 à l'âge d'environ 88 ans.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Cousinet', with a large, decorative flourish at the end.

L'inventaire fait par Me Dionis le 13 mai 1718 permet de connaître la valeur de ses biens. Ce volumineux dossier nous révèle un train de vie au-dessus de la moyenne (Et/III/837)

Parmi les objets inventoriés, se trouvait un portrait de lui et de sa femme. Ces peintures ont malheureusement disparues au cours des années écoulées.

Les meubles et tapisseries ainsi que la vaisselle d'argent armoriée donnent une idée de la fortune acquise. La famille avait atteint son but en grim pant les échelons la conduisant à la classe privilégiée de la noblesse grâce aux offices payés à prix d'or.

Estienne COUSINET naquit à Paris vers 1634.

Toujours présent aux contrats de mariage des membres de la famille, il préféra quant à lui, rester célibataire. Il demeurait rue Beaurepaire, paroisse St Médéric. Sa charge de greffier des commissions extraordinaires du Conseil et son titre de Sieur de Laborde lui conféraient un rang de bourgeois aisé. Son oncle et parrain, Estienne Cousinet l'enfant terrible de la famille, lui fit donation en 1661 de 675 livres de rentes annuelles et perpétuelles (Y 199)

Quelques années plus tard, une curieuse affaire faillit entacher l'honneur de la famille. Laurent Jouan, bourgeois de Paris, porta plainte contre lui et Robert Coussonier et sa femme Anne Dubois, pour non-paiement d'une somme de 1000 livres. Un sergent porteur d'une assignation se présenta à leur domicile respectif. Elle commençait par ces termes :

« A tous ceux que ces présentes lettres verront, Pierre Séguier, Chevallier, Marquis de St Brisson, Seigneur des Ruaux et de St Firmin, Conseiller du Roy Nostre Sire, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre et garde de la Prévosté de Paris, salut, savoir faisons :

Comme toutes certaines lettres obligatoires faites et passées souz le scel et par devant deux notaires du Chastelet de Paris en date du 27 septembre 1668 signées Gallois et Desnotz et scellées, et à la requeste de Laurent Jouan, bourgeois de Paris, demeurant rue St Avoye, paroisse St Médéric, qui eust eslu son domicile en la maison de Mre Claude Duvaux, Procureur audit Chastelet de Paris, scize rue Grande Truanderie, paroisse St Eustache, Jean Peltier sergent à cheval audit Chastelet, demeurant rue des Barres, eust le 22 octobre 1668 fait commandement de par Nostre Sire à Robert

Coussonier bourgeois de Paris et Anne Dubois sa femme, et à Estienne Cousinet, Conseiller et secrétaire du Roy et de ses finances et greffier des commissions extraordinaires du Conseil, dénommés et solidairement obligés par lesdites lettres en parlant pour eux, seavoir pour ledit Coussonier et sa femme à la personne dudit Coussonier et pour ledit Sieur Cousinet ausy à sa personne en leurs domiciles, de bailler et payer audit Jouan où à luy porter pour luy la somme de mille livres tournois contenue dans lettres obligatoires et pour les causes y mentionnées, sans prendre des intérêts de ladite somme, frais et despens, lesquels parlant que dessus eussent esté de payer, reffusant, pour lequel reffus ledit sieur sergent leur eust desclaré que ledit Jouan se pourvoira à l'encontre d'eux tant par saisye de leurs biens qu'autrement, ainsy qu'il adviserait... » (transcrit avec l'orthographe originale)

Le 23 octobre suivant, le même sergent accompagné d'un huissier, se rendit à St Antoine des Champs lès Paris, vulgairement appelé village de Reuilly, devant une maison située rue de Reuilly, pour déclarer à haute voix qu'il saisirait sous huit jours la maison, le jardin, les terres et les vignes appartenant à Robert Coussonier. Ils allèrent ensuite faire la même proclamation devant la maison qu'Estienne venait d'acquérir à Piquepuce puis devant une autre maison rue d'Orléans à Paris dont il était propriétaire pour un quart.

Pour une raison obscure, il refusa avec obstination de s'acquitter. Le 31 octobre, un avis contenant la déclaration de saisie fut apposé sur les portes des églises St Eustache, St Paul et Ste Marguerite du faubourg St Antoine, paroisses desservant les maisons saisies. Une affiche fut placardée devant les portes du Grand Châtelet de Paris. Le 4 novembre suivant, un sergent se posta à la sortie de la messe dominicale de St Eustache pour lire à haute voix le contenu des placards afin qu'un grand nombre de personnes soit au courant. Un autre sergent fit de même devant la porte principale des églises St Paul et Ste Marguerite. Cette pratique appelée criée recommença chaque dimanche pendant quatre semaines.

Les avis restèrent affichés pendant 40 jours selon la coutume. Le 27 février 1669, le sergent fit savoir à haute voix « qu'il sera procédé incessamment à la vente et adjudication au plus offrant, des fonds et propriétés saisies » De nouveaux placards furent apposés le 13 mars suivant, jusqu'au jour de la vente aux enchères qui eut lieu le 27. Claude Duvaux, procureur de Laurent Jouan et Nicolas Tauxier, procureur d'Estienne Cousinet et de Robert Coussonier, s'affrontèrent pour surenchérir. Ce fut finalement ce dernier qui l'emporta et les biens furent adjugés à leurs anciens propriétaires. Cette affaire fut définitivement close le 22 juin 1669 par une quittance signée Duvaux pour paiement de 200 livres tournois correspondant aux frais, dont Estienne Cousinet se fit rembourser la moitié par son compère. Il est difficile de comprendre le but d'une telle opération, pourquoi avoir laissé se déclencher la machine judiciaire ? Sa fortune lui aurait permis de régler facilement cette affaire.

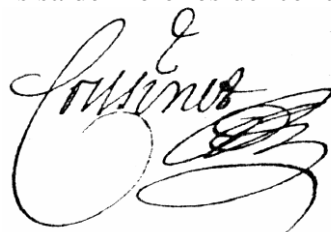
Le 30 avril 1669, son père mourant lui fit donation de la somme de 17 000 livres tournois en avancement d'hoirie pour acheter une charge de Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances. Après sa mort, il s'installa rue des Blancs Manteaux dans l'une des cinq maisons familiales héritées par indivis avec son frère et ses sœurs. Les quatre autres, situées respectivement Place du Vieux cimetière St Jehan, rue de la Vieille Monnaie, rue St Honoré et à Piquepuce, louées à des particuliers, leur rapportaient un loyer.

Ses affaires florissantes lui permirent par la suite d'acquérir divers biens immobiliers et de souscrire de nombreux titres de rentes qui valaient à eux seuls une petite fortune.

Il était propriétaire de cinq maisons à Paris : l'une rue d'Orléans, une autre rue St Germain de l'Auxerrois à l'enseigne Les Trois Pucelles, une autre rue St Honoré à l'enseigne Le Grand Monarque, une autre sur le quai de la Mégisserie et une autre rue St Martin.

Des terres à Piquepuce, St Mandé, la vallée de Fécamp, Crégy, Reuilly, Montreuil, St Denis et Pierrefitte complétaient la liste de ses biens.

Il mourut à Paris le 15 août 1712 dans sa dernière résidence rue d'Orléans.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Cousinet', with a large, decorative flourish at the end.

Me Desnotz fit l'inventaire des biens le 18 août suivant (ET/CXII/447) Ses richesses furent partagées en quatre parts égales entre son frère Hierosme, sa sœur Marie et les enfants de Charlotte et Marguerite, ses sœurs décédées.

Jeanne COUSINET vit le jour vers 1636. Ses parents la vouèrent à Dieu dès sa naissance. Elle entra en religion comme *Fille de la Charité*. Son père lui légua 100 livres de pension viagère dans son testament du 1^{er} mai 1669. Elle vivait encore en 1672.

Marie COUSINET naquit à Paris en 1638. Ses parents la marièrent le 4 mars 1669 avec Pierre Néret, Ecuyer, Sieur de Clermet par contrat établi par Me Desnotz (ET/CXII/355) Sa dot s'élevait à la somme rondelette de 60 000 livres. Les jeunes époux habitèrent rue de l'Esgout de la Couture Ste Catherine, paroisse St Paul. Ils déménagèrent ensuite rue du Roy de Sicile, même paroisse. En 1712, après son veuvage, elle habitait Quai Bourbon dans l'île Notre-Dame. Elle y mourut le 16 juin 1725 et fut inhumée dans l'église St Louis en l'Isle.

Marie Cousinet

Catherine COUSINET naquit à Paris vers 1640. Ses parents la vouèrent à Dieu. Elle rejoignit sa sœur Jeanne comme Fille de la Charité. Son père lui légua 100 livres de pension viagère dans son testament du 1^{er} mai 1669. Elle vivait encore en 1672.

Marguerite COUSINET naquit à Paris vers 1642. Elle épousa Charles Esmerly Conseiller du Roy par contrat du 18 décembre 1672 chez Me Thibert. Sa dot s'élevait à la somme de 9 300 livres tournois de rentes annuelles plus sa part d'héritage sur la succession de son père. La date du contrat est mentionnée dans le répertoire de Me Thibert mais le document n'a pas pu être consulté à cause d'un déficit pour l'année 1672. Les époux habitèrent rue Ste Croix de la Bretonnerie, paroisse St Jean en Grève. En 1674, elle assista avec son mari au contrat de mariage de sa sœur Charlotte et de François Herbinot. Elle est déclarée défunte en 1689.

Marguerite Cousinet

Charlotte COUSINET naquit à Paris vers 1645. Elle épousa François Herbinot par contrat du 16 décembre 1674 libellé par Me Thibert (ET/LI/578) Sa dot s'élevait à 103 110 livres 14 sols et 8 deniers, dont 10 000 livres fournies par sa mère en argent comptant, le reste provenant de la succession de son père. Son mari était qualifié de Conseiller du Roy au Siège Présidial du Chastelet de Paris. Les jeunes époux habitèrent rue de la Harpe, paroisse St Benoist. De cette union naquirent Marie, Charlotte et Jeanne. En 1689, elle était déclarée veuve sur l'inventaire des biens de sa mère Jeanne Paris. Dans son dernier testament rédigé par Mes Doyen et Marchand le 27 février 1710, elle demanda à être enterrée dans l'église St Benoist auprès de son défunt mari. Elle légua 20 000 livres en deniers comptants ainsi que son carrosse et ses chevaux à sa fille Marie, ses autres biens devant être partagés en trois parts égales entre ses héritières. Elle mourut peu après avoir dicté son testament.

Charlotte Cousinet

Ses filles héritèrent de son frère Estienne en 1712.

Enfant de Pierre COUSINET et de N...

Gilberte COUSINET naquit à Paris vers 1628.

Vers 1648, elle épousa Antoine Vidal Conseiller du Roy et lieutenant de Montégut en Combraille. Le contrat n'a pas été découvert à ce jour.

En 1659, elle hérita du cinquième des biens de son oncle Guillaume Cousinet par représentation de son père décédé.

En 1674, elle assista au mariage de sa cousine Charlotte Cousinet avec François Herbinot. Elle mourut après 1674 à une date inconnue.

Non rattaché

Estienne COUSINET Prieur de St Martin d'Orsay, était présent en 1658 au contrat de mariage de Hierosme Cousinet et de Marguerite Quignon. Il est cité aussitôt après les parents du marié et avant ses oncles. Etait-ce par déférence pour son état d'ecclésiastique ou pour une proche parenté non mentionnée ?

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Cousinet', with a large, decorative flourish extending from the end of the word.

Cinquième degré

Enfants de ROBERT COUSINET et de Catherine ROUSSELET

Ambroise COUSINET né le 31 janvier 1658 fut porté le lendemain sur les fonts baptismaux de l'église St Jehan en Grève par Ambroise Rousselet et Elisabeth Choart.

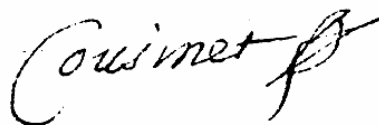
En 1696, il loua pour neuf ans à Alexandre Tronchon 52 arpents et 8 perches de terres à Varredes près de Meaux dont sa tante Elisabeth Cousinet lui avait fait donation.

Il se maria à Paris le 25 juin 1698 avec Geneviève-Marguerite Lemoyne. La future épouse était la fille de Pierre Lemoyne avocat en Parlement de Paris et de Geneviève Bugnon. Le couple demeura à Paris rue de la Verrerie, paroisse St Jean en Grève.

De cette union naquirent Elisabeth-Geneviève le 7 septembre 1699 et Robert-Pierre le 16 septembre 1700. Ce dernier mourut en 1707.

Il fut reçu maître à la Chambre des Comptes de Paris le 10 novembre 1701 en succession de son père. Le notaire le qualifia de Chevalier, Sieur de Boisroger.

Il mourut à Paris le 11 novembre 1732 à l'âge de 74 ans.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Cousinet', with a large, decorative flourish extending from the end of the word.

Sa fille Elisabeth-Geneviève épousa Georges Jubert *Marquis du Thil*. Sa lignée se perpétue.

Catherine-Elisabeth COUSINET née le 14 avril 1659 fut baptisée le surlendemain dans l'église St Jehan en Grève. Elle eut pour parrain et marraine François de Brion Sieur de la Pierre et Catherine Le Tonnelier son aïeule maternelle.

Elle fut marraine de son frère Joachim en 1668.

La date de son décès n'est pas connue à ce jour.

Marie COUSINET naquit le 3 avril 1660 et reçut le baptême le 7 dans l'église St Jehan en Grève, portée par Philippe Luce Trésorier payeur de la Gendarmerie de France et Elisabeth Choart son aïeule paternelle.

Elle fut marraine de son frère Robert-François en 1675.

La date de son décès n'est pas connue à ce jour.

Robert COUSINET naquit le 13 juin 1661 et fut baptisé le 19 dans l'église St Jehan en Grève. Il eut pour parrain et marraine Gabriel Choart Sieur de Magny St Loup et Mme de Laisle veuve de M. Gaillard sieur d'Angerville. Il mourut en bas âge.

Louise-Geneviève COUSINET née le 2 novembre 1662 fut portée sur les fonts baptismaux de l'église Ste Marine le 5 novembre suivant par Jean Lefebvre Premier huissier à la Chambre des Comptes et Louise Choart, veuve de Me Pierre Hervé Receveur des tailles à Meaux. Elle se maria à Paris le 29 septembre 1687 avec Jehan Auget Sieur de Boissy. Après son veuvage, elle fit établir plusieurs baux à rentes au terroir de Monthyon en 1723. Elle décéda à Paris le 27 avril 1736 à l'âge de 74 ans.

Marie-Elisabeth COUSINET née le 28 janvier 1664 fut baptisée le 30 dans l'église Ste Marine, portée par Isaac de Ficté Baron de Soucy et Marie Prangier. Restée célibataire, elle avait la qualité de Dame de Boisroger. Elle mourut d'une fluxion de poitrine le 29 avril 1737 à Paris, à l'âge de 73 ans.

Robert COUSINET naquit le 26 juin 1665 et fut baptisé le 28 dans l'église Ste Marine. Il eut pour parrain et marraine Jean Choart Chanoine de l'église de Rouen et Madeleine de Broussel fille de Pierre de Broussel Conseiller en Parlement de Paris. Il mourut à Paris le 9 mai 1671.

Nicolas COUSINET né le 16 avril 1667 fut porté sur les fonts baptismaux le 18 dans l'église Ste Marine par son frère Ambroise et Marguerite Sures. Il mourut en bas âge.

Joachim COUSINET né le 24 mars 1668 fut baptisé dans le 26 l'église Ste Marine, porté par Joachim de Poissy et sa sœur Catherine-Elisabeth. Il mourut en bas âge.

Elisabeth-Marie COUSINET née le 17 juin 1669 fut baptisée le jour même à Ste Marine, portée par son frère Ambroise et Marie Barbey Benoist de Sens. Elle mourut en bas âge.

Robert COUSINET né le 28 mai 1671 fut baptisé le 30 dans l'église Ste Marine, porté par Henry de Rousselet Sieur du Plessis et sa sœur Louise Geneviève. Il mourut en bas âge.

Magdeleine COUSINET fut baptisée le 28 juin 1673 dans l'église Ste Marine. Elle eut pour parrain son frère Ambroise et pour marraine Madeleine de Brion. Elle mourut en bas âge.

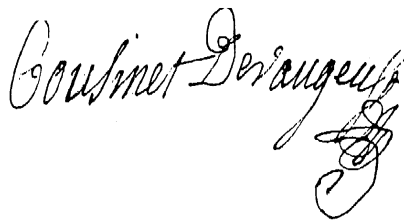
Robert-François COUSINET fut baptisé le 3 mai 1675 dans l'église Ste Marine, porté par François Louis Miron, Chevalier et sa sœur Marie. Il mourut sans alliance. Décédé le 8 novembre 1702 à l'âge de 27 ans, il fut inhumé dans l'église St Jehan en Grève.

Enfants de Hiérosme COUSINET et de Marguerite QUIGNON

Marie-Anne COUSINET naquit vers 1660. Ses parents la vouèrent à Dieu dès sa naissance. Elle entra dans la communauté des Dames de Fontaines ordre de Fontevaux, près de Meaux. La Mère Supérieure reçut 1 000 livres tournois à son entrée et la même somme lors de la vêtue. Pour compléter la dot, ses parents versèrent 300 livres de rentes viagères au capital de 4 000 livres, par contrat du 13 septembre 1682 chez Me Chéron, notaire à Meaux. Elle accéda au rang de Prieure du couvent en 1718. Elle mourut après 1718.

Louis COUSINET l'aîné des garçons, naquit vers 1665. Célibataire, il habitait chez ses parents rue Simon Lefranc. Possesseur d'une petite seigneurie, il avait le titre de Sieur de Laborde. Après la mort de son père, par droit d'aînesse, il prit la qualité d'écuyer, Sieur de Vaugeuse et de Fosses.

Le 25 juin 1718 il rendit foy et hommage au seigneur de Survilliers et au Duc de Bourbon dont il était le vassal. Il ne profita pas longtemps de ses héritages et tomba malade, victime d'une épidémie. Sentant la mort prochaine, il fit donation de son fief à son frère Jérôme-Gabriel. Il mourut à Paris le 14 août 1718 à l'âge d'environ 53 ans.



Charlotte-Marie COUSINET naquit vers 1670. Ses parents la destinèrent aussi à servir Dieu, comme sa sœur aînée. Elle prit le voile en 1694 dans la communauté des Dames de la Visitation de Sainte Marie, rue St Antoine à Paris. Elle vivait encore en 1718.

Jérôme-Gabriel COUSINET né à Paris le mercredi 16 mai 1674 fut baptisé le lendemain dans l'église St Nicolas des Champs, porté sur les fonts baptismaux par René Gaillard Sieur de Chalanfoneau et Angélique de Herment, femme de Claude Richard Sieur de Rocheportail.

Après le décès de son père, il hérita du quart des biens et prit le titre de Sieur de Laborde porté auparavant par Louis, son frère aîné. Cette distinction lui donna la qualité d'écuyer. Quelques mois plus tard, Louis lui fit donation de ses fiefs avant de mourir. Il rendit à son tour foy et hommage au seigneur de Survilliers et au Duc de Bourbon ses suzerains, entériné par acte du 24 septembre 1718 passé chez Me Dionis (ET/III/838)

Le 7 février 1719, par acte chez le même notaire, il acheta l'office de Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances.

Le 13 mai suivant, il rendit foy et hommage à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Enghien pour une portion de fief située à Deuil au lieu-dit Thibault Soisy.

Il se maria à l'âge de 45 ans avec Marie-Jeanne Poisson. Cette riche héritière était la fille de Jean Poisson Médecin ordinaire du Roy et Premier médecin des Enfants de France et de Jeanne Benoist, tous deux décédés. Le contrat du 5 juin 1719 établi par Me Dutartre n'a pu être étudié car les minutes de ce notaire ont brûlé en grande partie pendant la Commune.

Les époux demeurèrent rue Simon Lefranc, paroisse St Nicolas des Champs où leurs quatre enfants furent baptisés.

Par son testament du 26 novembre 1720, Marie Desjobard, veuve de Louis Baranjon oncle maternel de Marie-Jeanne Poisson, leur légua son hôtel particulier situé rue des Vieilles Haudriettes. En contre partie, ils devaient payer 10 000 livres de rentes au frère et aux deux sœurs de Marie-Jeanne.

Après la mort de la donatrice en janvier 1721 ils acceptèrent les conditions de ce legs et déménagèrent dans leur nouvelle résidence tout en conservant leur paroisse. Ce vaste hôtel à trois étages permettait de loger la famille et les domestiques dans ses nombreuses pièces.

« A l'entrée se trouvait la loge du portier. Une écurie abritait quatre chevaux prêts à tirer les deux voitures remisées au fond de la cour. L'office et la cuisine se trouvaient à côté des remises au-dessus de la cave.

Les appartements étaient aux étages. Le premier étage était composé d'une salle à manger, d'une salle de compagnie, d'une antichambre attenante à la chambre du maître de maison, d'une autre chambre et de trois cabinets. Le second étage comprenait une chambre avec antichambre ayant vue sur la cour, la chambre du fils aîné et un petit cabinet y attenant ayant vue sur la rue, la chambre du fils cadet ayant vue sur la cour, un garde-meuble et une chambre lambrissée où couchaient la femme de chambre et la cuisinière. Les quatre laquais couchaient au troisième étage dans deux petites chambres lambrissées contiguës à deux garde-meubles. Un grenier au-dessus des chambres des domestiques complétait le tout »

Le 11 février 1730, par acte chez Me Hachette, il acheta aux héritiers de Nicolas Huerne, pour la somme de 142 000 livres, l'état et office de Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes. Il y fut reçu le 30 mars. Le 22 avril suivant, par acte chez Me Patu, il vendit à Henry Petit les terres, fief et seigneurie de Fosses pour la somme de 150 000 livres comptant, sans doute pour payer son office (ET/XLVIII/52)

Anne Jean-Marie, le dernier-né, mourut en 1741 à l'âge de 9 ans. Ses parents héritèrent des donations léguées par sa riche marraine Madame de Forcadel, parmi lesquelles se trouvait le château de Grousset situé à Montfort-Lamaury. Me Alleaume liquida la succession le 5 mai 1742. Le château de Grousset et ses dépendances, sans doute trop onéreux à entretenir, fut vendu en 1745. L'endroit existe encore aujourd'hui mais l'ancien château n'existe plus.

Il loua une maison de campagne à Viry sur Orge pour emmener sa famille respirer l'air pur de la campagne. Cette maison suffisamment spacieuse pour loger les enfants et les domestiques, possédait de nombreuses pièces, un jardin, une cour et une écurie. Pourquoi avait-il choisi une location alors qu'il avait les moyens de l'acheter ?

Il fit son testament olographe le 19 avril 1748 suivi d'un codicille le 8 mai suivant.

Il mourut le 18 juillet 1749 à l'âge de 75 ans.

Cousinet De la Borde

Le jour même de sa mort, le testament fut enregistré pour la somme de 60 livres puis déposé chez Me Girault qui fit l'inventaire de ses biens le 23 juillet suivant en présence de ses trois héritiers et de sa veuve qui défendit âprement ses intérêts. La succession fut évaluée à 897 974 livres. Sa fortune déjà très confortable s'était augmentée grâce aux donations et héritages reçus au fil des ans. Prévoyant, il avait placé une partie de son argent en souscrivant plusieurs tontines au nom de ses enfants par actes chez Me Dionis. Me Girault partagea les biens le 12 septembre 1749. Marie-Jeanne Poisson conserva ses biens propres.

Jeanne-Marguerite COUSINET naquit en 1675. Elle épousa Jean-Baptiste Collart le 2 mai 1698 à Paris par contrat rédigé par Me Thibert (ET/LI/698) Ses parents la dotèrent de 40 000 livres tournois en avancement d'hoirie

Les époux habitèrent à Charleville où Jean-Baptiste Collart était Président de la Cour tout en gardant des contacts étroits avec les membres de la famille. Lors de leurs nombreux séjours dans la capitale, ils logeaient dans la grande maison familiale rue Simon Lefranc.

En 1718, ils étaient présents au partage des biens de Hiérosme Cousinet. Jeanne-Marguerite toucha la somme de 10 680 livres sous forme de rentes plus un quart des biens immobiliers constitués par la Seigneurie de Fosses, une maison rue d'Orléans, une autre rue de la Vieille Monnaie, une autre rue St Denis et divers quartiers de terres à la vallée de Fécamp, au terroir de Reuilly, St Mandé, Crégy et Picpus.

Par acte du 16 août 1727 chez Me Dionis, elle fit donation à son frère Jérôme-Gabriel de la maison rue St Denis à l'enseigne Le Croissant et de plusieurs titres de rentes.

Elle mourut à Charleville entre 1727 et 1729.

Jeanne Marguerite Cousinet

Son mari déclaré veuf signa une transaction d'héritage avec Jérôme-Gabriel Cousinet et Joachim Giraud Desbrières le 6 août 1729.

Angélique COUSINET fut baptisée le 11 janvier 1677 dans l'église St Nicolas des Champs. Ses parents la vouèrent à Dieu dès sa naissance. Elle prit le voile en 1696 dans la communauté des Dames de la Visitation de Sainte Marie à Compiègne. Elle mourut après 1718.

Geneviève COUSINET fut baptisée dans l'église St Nicolas des Champs le 3 janvier 1678.

Elle rejoignit sa sœur Angélique à Compiègne pour devenir religieuse dans la même communauté. Elle mourut après 1718.

Anne-Elisabeth COUSINET fut baptisée le 6 février 1680 à St Nicolas des Champs.

Par acte du 30 septembre 1707 chez Me Dionis, son père souscrivit à son nom 200 livres de rentes constituées par les Prévôts des marchands et échevins de Paris, au capital de 4 000 livres. Aussitôt après la signature, elle déclara renoncer à cette rente en sa faveur.

Le 12 mars 1714, il lui constitua une nouvelle rente viagère à laquelle elle renonça aussitôt. Elle avait servi de prête-nom pour une transaction sans doute avantageuse pour son père.

En 1718, deux mois avant de mourir, Hierosme Cousinet constitua des rentes viagères à ses quatre enfants vivants dans le monde. Après son décès, son épouse Marguerite Quignon fit donation à ses enfants de tous ses biens propres.

Après avoir touché sa part, Anne Elisabeth devenue une riche héritière, songea enfin à prendre époux. A 40 ans, elle était toujours célibataire, peut-être à cause d'un physique ingrat.

Elle se maria en 1721 avec Joachim Giraud Desbrières. Une fille prénommée Marie-Thérèse naquit l'année suivante. Son bonheur dura une vingtaine d'année. Elle mourut vers 1740.

Anne Elisabeth Cousinet

Sa fille Marie-Thérèse, unique héritière de ses parents, tous deux décédés avant 1742, fut propriétaire de quartiers de terres à la vallée de Fécamp, à Reuilly et à Picpus. Elle signa plusieurs baux à loyer chez Me Cornet entre 1742 et 1757. Elle mourut célibataire en 1783. Jérôme Jean-Baptiste Cousinet, son cousin germain, hérita de ses biens.

N. COUSINET non identifiée fut religieuse à Orléans.

N. COUSINET non identifiée fut religieuse à Picpus.

Ces renseignements sont consignés dans l'inventaire du 13 mai 1718 fait après le décès de Hierosme Cousinet. Le prénom des dernières filles religieuses n'est pas mentionné.

Sixième degré

Enfants d'Ambroise COUSINET et de Geneviève Marguerite LEMOYNE

Elisabeth Geneviève COUSINET née le 7 septembre 1699 fut baptisée le lendemain à St Gervais, portée sur les fonts baptismaux par son grand-père paternel Robert Cousinet et sa grand-mère maternelle Geneviève Bugnon.

Elle épousa Georges Jubert Marquis du Thil, Sieur de Foloze le 4 avril 1724 à Paris.

Le 17 février 1745 elle maria sa fille Olympe Elisabeth avec César François de Chastellux.

Elle mourut le 15 octobre 1750 à l'âge de 51 ans et fut inhumée dans l'église St Gervais.

Sa lignée se perpétue actuellement.

Robert-Pierre COUSINET né le 15 septembre 1700 fut baptisé le surlendemain dans l'église St Gervais, ayant pour parrain et marraine son aïeul maternel Pierre Lemoyne et sa tante Louise Geneviève Cousinet, femme de Jean Auget. Il mourut à Paris le 3 mai 1707 à l'âge de 7 ans et fut inhumé dans l'église St Gervais.

Enfants de Hierosme-Gabriel COUSINET et de Marie-Jeanne POISSON

Jérôme-Jean-Baptiste COUSINET né à Paris le 29 septembre 1720 fut baptisé le jour même à l'église St Merry. Il eut pour parrain et marraine ses oncle et tante par alliance Jean-Baptiste Collard Président en la Cour de Charleville et Marie Desjobard, veuve de Louis Baranjon.

Le 17 août 1741, ses parents lui achetèrent l'office de « Conseiller Secrétaire du Roy et Auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes du semestre de janvier », en remplacement de François Boutet, pour le prix de 72 000 livres tournois. Il fut reçu le 2 septembre suivant.

Le 29 août 1749 il succéda à son père en qualité de Maître à la Chambre des Comptes. Il transmit sa charge d'Auditeur à son frère André-Jean. Sa situation bien assise, il décida de fonder un foyer et porta son dévolu sur une riche héritière.

Il se maria à Paris le 8 mai 1750 avec Marie-Angélique Brussel par contrat rédigé par Me Desmeure (ET/LXXXII/300) La future épouse apportait en dot les maisons et les nombreuses rentes héritées de ses parents. Ce contrat de mariage défend âprement les intérêts des futurs époux et ressemble plus à un marché qu'à une union entre deux personnes éprises !

Les nouveaux mariés demeurèrent rue des Vieilles Audriettes, paroisse St Nicolas des Champs. Sur les neuf enfants nés de cette union, les trois premiers succombèrent au berceau.

Les époux menèrent une vie sans soucis matériels, leurs richesses s'accrurent encore grâce aux nombreux héritages reçus au fil des ans.

La plus importante succession reçue par Jérôme Jean-Baptiste fut celle de Jean Poisson, son oncle maternel, mort sans descendance en février 1757. Il lui légua la seigneurie de Souzy et de la Guigneraye avec tous les biens meubles. A son titre de Chevalier il ajouta celui de Seigneur de Souzy, La Guigneraye et autres lieux.

Le 16 avril 1766, il eut la douleur de perdre son fils André-Esprit, âgé de 8 ans. En 1771, la naissance de Marie-Philippine, apporta un peu de réconfort aux malheureux parents.

Ils ne semblent pas avoir été inquiétés par la Révolution. Le seul acte de malveillance porté à ma connaissance est un vol de vaisselle d'argent commis dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 août 1790 dans le château de Souzy resté en la garde de M. Houdeville. Ce vol ressemble plus à un geste de délinquance qu'à un acte révolutionnaire.

Il ne connut pas la suite des événements tragiques de cette période sanglante de notre histoire puisqu'il mourut à Paris le 14 mai 1791 rue des Vieilles Audriettes, âgé de 71 ans.



Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de l'église St François d'Assise.

Aussitôt après sa mort, sa veuve fit inventorier le patrimoine. Le château de Souzy la Briche fut estimé à 61 921 livres. Me Boursier fit le partage des autres biens le 25 août 1792.

Marie-Angélique Brussel se retira avec ses deux fils dans son domaine de Souzy où ils vécurent, semble-t-il, en sécurité. Ses filles se réfugièrent sur les terres de leurs maris, loin des troubles de la capitale. Elle mourut le 8 prairial an V à Souzy, âgée de 69 ans.

Angélique-Jeanne COUSINET naquit à Paris le 13 janvier 1722. Ses parents la marièrent à l'âge de 22 ans avec un jeune veuf de leur condition.

Elle épousa Jérôme Lemarié, Sieur d'Aubigny par contrat du 17 juillet 1744 rédigé par Me Deshayes qui énuméra les qualités de chacun. Le futur époux, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie Catherine Picquet de Dourier, était Conseiller secrétaire du Roy et maître ordinaire en la Chambre des Comptes. Veuf d'Angélique Reine Perrotin de Barmont, il avait une fillette de 10 ans. Pour préserver les droits de leur fille et des futurs petits-enfants, les parents Cousinet dérochèrent à la coutume de Paris en faisant rédiger le contrat sous le régime de séparation de biens. Ils allouèrent une dot de 30 000 livres sous forme de rentes perpétuelles plus des diamants d'une valeur de 3 000 livres. Les nombreux invités de marque apposèrent leur signature au bas du contrat. Les nouveaux époux habitèrent rue Barbette et fréquentèrent l'église St Gervais. De leur union naquirent cinq filles. Son mari décéda en 1763, elle lui survécut au moins quinze ans. Elle mourut entre 1778 et 1786 à une date encore inconnue.



Ses filles Angélique-Marie, Angélique-Henriette, Anne-Marie Félicité et Agathe-Geneviève héritèrent de leur grand-mère Marie-Jeanne Poisson le 4 avril 1787 ainsi que son petit-fils Augustin Jean-Baptiste Perrot fils d'Adélaïde-Marie, morte sans doute en couches.

André-Jean COUSINET né à Paris le 15 septembre 1729 fut baptisé le jour même dans l'église St Merry. Il eut pour parrain et marraine Jean-Samuel Menjot *Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris* et Marie Hyacinthe Poisson.

Le rang occupé par ses parents lui permit d'avoir la qualité d'écuyer. Le 13 septembre 1749, il fut reçu Conseiller Secrétaire du Roy et Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes, au lieu et sur la résignation de son frère aîné Jérôme Jean-Baptiste, devenu Maître à la Chambre des Comptes en succession de leur père. Le notaire le qualifia de Sieur de St Germer. Cette seigneurie n'a pas été localisée mais pourrait se trouver dans l'Oise à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Beauvais.

Il se maria vers 1754 avec Anne Lochias. Le contrat n'a pas été trouvé.

Après le décès de sa femme et de son fils André-Pierre, il démissionna de sa charge en 1759.

Il se maria vers 1764 avec Suzanne Eléonore de Marle.

Le 19 octobre 1775, il acheta un domaine à Lorey, en Normandie, entre Pacy sur Eure et Ivry la Bataille, consistant en une maison d'habitation avec jardin et différentes pièces de terres « tant en labour qu'en prés et vignes »

Dans son testament du 11 février 1780 suivi de trois codicilles, sa mère déclara :

« Je veux et ordonne que le fond et propriété de la part et portion qu'André-Jean Cousinet mon fils puîné, recueillera dans les biens de ma succession soient et demeurent substitués d'abord en faveur de ses enfants nés ou à naître en légitime mariage, et à défaut d'enfant ou descendant, en faveur de mon fils aîné son frère et de ses neveux et nièces qui se trouveront habiles à lui succéder, ce pour être partagés entre eux de la même manière qu'ils auraient droit de partager les biens libres de mon dit fils puîné; la substitution faite à l'exception toutefois d'une somme de trois mille livres qui sera délivrée audit Sieur André-Jean Cousinet mon fils puîné, à imputer sur ladite part et portion aussitôt après mon décès, pour subvenir à ses frais de deuil et autres dépenses urgentes et nécessaires, et qui seront déduites ... »

Sa seconde épouse mourut sans lui donner d'enfants. Après sa mort, il vécut sur ses terres, entouré de ses domestiques. Il avait à son service Marie-Louise Brajade et Louis Pommier mariés chez lui en 1794. Une petite fille nommée Elisabeth Jeanne naquit quelques mois plus tard. En 1796, cette enfant âgée de 17 mois perdit successivement son père puis sa mère. Il accepta la tutelle avec engagement de la nourrir, gouverner et élever tant en santé qu'en maladie et de la faire éduquer selon son état, le tout gratis jusqu'à son âge de majorité. Il plaça une somme de 3 200 cents francs pour son entretien dont 1 000 francs pour la doter.

Le 8 août 1797, il revendit son domaine de Lorey et partit vivre en ville à Pacy sur Eure.

Le 1er décembre 1807, « ne pouvant écrire à cause de ses infirmités » il dicta ses dernières volontés à son notaire Me Bihorel, devant quatre témoins requis par la loi. Ce testament fut scellé de cinq cachets de cire rouge aux armes de sa maison. Il déclara vouloir et entendre que ce papier contenant son testament soit ouvert immédiatement après son décès. Le seul membre de sa famille qui reçut un legs particulier fut son neveu Antoine-Jean Cousinet, sans doute son filleul. Il mourut le 31 janvier 1808 à Pacy sur Eure, âgé de 77 ans.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Cousinet', with a decorative flourish at the end.

Les scellés furent apposés le jour de son décès par le Juge de Paix du canton, à la demande de Louis Pommier, grand-père paternel d'Elisabeth Jeanne Pommier et d'Ursule Bertrand Baumont, créanciers. Il savait pertinemment que les héritiers défendraient leurs intérêts.

Son testament déposé le 8 décembre 1807 chez Me Bihorel, fut présenté au tribunal de Première Instance d'Evreux le 8 février 1808.

Ses neveux, nièces, petits-neveux et petites- nièces, se considérant lésés, entamèrent une procédure qui dura deux ans. Après un arrangement à l'amiable, ils obtinrent leur part d'héritage. Antoine-Jean Cousinet renonça à sa part légale et se contenta du legs en argent liquide, argenterie et bijoux.

Anne-Jean-Marie COUSINET le petit dernier, fut baptisé dans l'église St Merry le 28 mai 1732. Madame de Forcadel, sa riche marraine sans enfants, lui fit d'importantes donations dont le château de Grousset près de Montfort-Lamaury.

Sa vie brève ne lui permit pas de profiter de la fortune qu'il devait recueillir à sa majorité. Il mourut à Paris le 10 juin 1741 à l'âge de 9 ans. Ses parents héritèrent de ses biens et s'empressèrent de revendre le château de Grousset, sans doute trop onéreux à entretenir.

Les membres de la famille traversèrent la Révolution sans trop de dommages. L'abolition des privilèges les renvoyait à leur condition de roturier et anéantissait les efforts des générations précédentes. Les rentes d'état et les offices achetés à prix d'or n'avaient plus aucune valeur. Malgré la diminution de leur fortune, il leur restait de nombreux biens immobiliers qui leur ont permis de vivre agréablement en attendant la restitution des pertes subies.

Septième degré

Enfants de Jérôme Jean-Baptiste COUSINET et de Marie-Angélique BRUSSEL

Augustin COUSINET né en mai 1753 fut enterré dans l'église St Jean en Grève le 13 juillet.

Adélaïde-Jeanne COUSINET baptisée dans l'église St Paul le 17 mai 1755 mourut bébé.

Jérôme-Nicolas COUSINET baptisé dans l'église St Paul le 30 mai 1756 mourut en bas âge.

André-Esprit COUSINET naquit à Paris en 1758. Il mourut à l'âge de 8 ans. Sa mère inconsolable garda sur son cœur durant toute sa vie un médaillon le représentant. (Ce détail est noté sur son testament) Il fut enseveli dans l'église St Paul le 16 avril 1766.

Marie-Augustine COUSINET naquit à Paris en décembre 1760. Ses parents la marièrent avec le seigneur de Mainvilliers à l'âge de 18 ans. Elle épousa Joseph de Tarragon, Chevalier, le 5 décembre 1778 à Paris par contrat libellé par Me Aubert le notaire de la famille (ET/XCIV/434) Le jeune couple partit vivre dans le château de Mainvilliers situé à dix kilomètres de Malesherbes. C'est à Souzy, à une trentaine de kilomètres de là, qu'elle mit au monde sa première fille le 18 septembre 1779. Sa grand-mère Marie-Jeanne Poisson en fut la marraine et la prénomma Marie-Jeanne comme elle. Le bébé, né probablement prématurément au cours d'une visite, fut baptisé dans la petite église du village. Sa seconde fille Marie-Claudine vit le jour au château de Mainvilliers le 16 janvier 1782 suivie par Marie-Joséphine le 5 novembre 1784.

Après la mort de son père survenue en 1791, elle assista, sous l'autorité de son mari, en compagnie de sa mère et de ses frères et sœurs, aux comptes de liquidation et de partage des biens établis par Me Boursier le 25 août 1792.

Sa mère et son frère Antoine-Jean s'installèrent à Souzy. Tous les membres de la famille vivaient dans la même région dans un rayon de cinquante kilomètres. Depuis son mariage avec Benoît de Mirebeau, sa sœur Angélique-Marie résidait à Cerny distant d'une vingtaine de kilomètres. Son frère Jérôme-Pierre demeurait dans son domaine de Chantambre à vingt kilomètres de chez elle. Après son mariage avec Louis-Nicolas de Tarade, Marie-Philippine habita au château de Corbeilles en Gâtinais, à environ cinquante kilomètres. On peut penser qu'ils se rendaient de fréquentes visites sauf pendant les jours sombres de la Révolution. En cette période troublée, chacun restait calfeutré en attendant des jours meilleurs. La mort de sa mère fut l'occasion d'une réunion entre les frères et sœurs en 1797. La vie reprit bientôt un cours plus attrayant après ce deuil cruel.

Les horreurs de la Révolution ne seraient bientôt plus qu'un douloureux souvenir gravé à jamais dans les mémoires. Elle eut la joie de marier ses trois filles entre 1800 et 1805. Plusieurs petits-enfants firent son bonheur et sa fierté.

En 1810, elle reçut sa part d'héritage après la mort de son oncle André-Jean Cousinet.

En 1818, elle fut également cohéritière de son frère Antoine-Jean.

Elle mourut dans son château le 19 avril 1834 à l'âge de 73 ans.

M. B. Cousinet

Angélique-Marie COUSINET naquit à Paris le 13 octobre 1761. Ses parents la marièrent à 20 ans à un magistrat de la Chambre des Comptes, sans doute un collègue de son père.

Elle épousa Benoît Pierre Henry de Mirebeau Conseiller Secrétaire du Roy le 9 mai 1782 à Paris par contrat libellé par Me Aubert (ET/XCIV/459) Son instruction fut sans doute un peu négligée car elle signa maladroitement le contrat.

Les époux vécurent dans le château de Cerny en Ile de France tout près de la Ferté-Alais. Leur domaine était à mi-chemin de Souzy et de Chantambre, soit à une vingtaine de kilomètres de chacun d'eux. De cette union sont issus quatre enfants. Louise Marie naquit en 1783, Henriette Thérèse en 1785, Benoît Clément en 1786 et Augustin Juvénal en 1789. Benoît Clément mourut en bas âge.

Le couple fréquenta assidûment la famille Cousinet. Son mari était présent en toutes circonstances comme on peut le constater sur les actes familiaux contenant sa signature.

Le 25 août 1792, elle assista, sous l'autorité de son mari, aux comptes de liquidation et de partage des biens de son père décédé en 1791, réalisés par Me Boursier.

Elle traversa une période pénible pendant la tourmente de la Révolution. Demeurer à Cerny était moins risqué que de résider à Paris où elle vivait dans la peur, tremblant à tout moment pour elle et les siens. Quand la vie redevint normale, les relations avec la famille reprirent.

En 1797, elle se retrouva aux côtés de ses frères et sœurs pour conduire sa mère à sa dernière demeure dans le petit cimetière de Souzy.

Elle eut la joie de marier ses filles et son fils qui lui donnèrent des petits-enfants à dorloter. En 1810, elle reçut sa part d'héritage après la mort de son oncle André-Jean Cousinet.

Toujours aux côtés de son beau-frère Jérôme-Pierre, son mari assista au conseil de famille après la mort de sa belle-sœur Marie Elisabeth Victoire Thiesson en 1812.

En 1818, elle fut cohéritière pour un quart des biens de son frère Antoine-Jean mort à Souzy.

Le 30 novembre 1823, elle eut la douleur de perdre son mari.

Elle rédigea son testament olographe le 12 mai 1836. Elle mourut à Etampes le 11 décembre 1837 âgée de 76 ans. D'après sa signature, elle avait fait de grands progrès en écriture !

Il existe actuellement une postérité.

Signature en 1782

Signature en 1836

Jérôme-Pierre COUSINET né à Paris le 23 décembre 1762 fut ondoyé à la maison à cause de sa fragilité qui mettait sa vie en danger. Quelques mois plus tard, il fut porté sur les fonts baptismaux par Pierre Brussel et Angélique Jeanne Menjot, épouse de Gabriel de Berny.

En 1783, ses parents lui achetèrent l'office de « Conseiller Secrétaire du Roy et auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes » pour la somme de 74 000 mille livres, en avancement d'hoirie, par acte chez Me Aubert (ET/XCIV/466) Il fut reçu le 23 août 1783 en remplacement de Claude Gaspard de Prisy. En 1790 il figurait encore sur l'état de composition de la Chambre des Comptes de Paris.

Jeune homme doué d'une vive intelligence, il avait toutes les qualités pour réussir dans la vie. Les événements tragiques du moment ne lui ont pas permis d'accomplir pleinement sa tâche.

Après la mort de son père, il acheta à M. de Bizemont le domaine de Chantambre pour la somme de 45 000 francs par acte du 21 décembre 1791 chez Me Venard notaire à Etampes. Ce petit château situé dans l'Essonne sur la commune de Buno-Bonneveaux entre La Ferté-Alais et Malesherbes existe toujours et ne semble pas avoir souffert du temps.

Il y vécut pendant la période révolutionnaire, après avoir fui la capitale et ses atrocités. Les membres de la famille habitaient tous dans la région, il leur rendait de fréquentes visites quand les circonstances le permettaient. Sa mère et son frère vivaient depuis 1792 à Souzy, à une quarantaine de kilomètres de Chantambre. Ses sœurs aînées demeuraient à une vingtaine de kilomètres de chez lui. Marie-Augustine résidait à Mainvilliers, situé à dix kilomètres de Malesherbes, Angélique-Marie demeurait à Cerny, près de la Ferté-Alais. Quand sa jeune sœur Marie-Philippine épousa Louis-Nicolas de Tarade, elle partit vivre à Corbeilles en Gâtinais, près de Montargis, à soixante-cinq kilomètres de Souzy.

Sa vie amoureuse fut assez mouvementée, il convola cinq fois en justes noces !

Après les heures sombres de la Terreur, il aspira à fonder un foyer à l'âge de 34 ans. Le 9 floréal de l'An V (28 avril 1796), il épousa Louise Emilie de Thoustaint à Pithiviers.

Il eut la douleur de perdre sa mère Marie-Angélique Brussel décédée à Souzy en 1797. Devenu le chef de famille en tant qu'aîné des garçons, il fit procéder à l'inventaire après décès le 12 prairial An V (31 mai 1797) par Me Valencier notaire à St Maurice. La liquidation des biens fut réalisée par le même notaire le 21 ventôse An VI (10 mars 1798)

Le château de Souzy lui revint avec ses dépendances ainsi que l'hôtel particulier parisien sis au 6 rue des Vieilles Audriettes. Il remit en dédommagement une somme d'argent à son beau-frère Louis-Nicolas de Tarade mari de Marie-Philippine, dont il reçut une quittance.

Ses quatre enfants virent le jour à Chantambre. Angélique Alexandrine fut suivie par André Edouard puis par Henri Jérôme et Henriette Sophie. Leur mère décéda en 1801 après la naissance des jumeaux. Un conseil de famille réuni le 9 germinal de l'An IX (31 mars 1801) le désigna naturellement comme tuteur légal avec pour subrogé-tuteur son beau-frère, oncle maternel des enfants mineurs mis sous tutelle. Me Maricot, notaire à Milly, fut chargé de procéder à l'inventaire après décès du 28 germinal au 26 floréal suivant (16 mai 1801) Quatre mois après, Jérôme-Pierre renonça à la communauté de biens au nom de ses enfants.

Elu Maire de sa commune, il mit fin à son veuvage un an plus tard. Il épousa Louise Alexandrine Dubuisson le 27 floréal An X (17 mai 1802) à Buno.

Ses enfants du premier lit disparurent au cours des années suivantes. Il hérita de leurs biens.

Sa seconde épouse décéda le 18 octobre 1806 sans descendance. Il n'y eut pas d'inventaire après décès, seulement un arrangement à l'amiable avec son beau-frère, héritier de sa sœur.

Au fil des années, il agrandit sa propriété en achetant de nombreuses parcelles de terres ainsi que des maisons et des fermes qu'il louait. Sous l'Empire, devenu le plus nanti du pays, il prit le titre de Sieur de Chantambre. Tout en restant fidèle à son domaine, il voyagea souvent sous d'autres cieux. Après son veuvage il se maria pour la troisième fois.

Il épousa Marie-Anne Julie Devière veuve d'Antoine Maltor, le 9 juin 1807 à Bellegarde.

Me Gerbe, notaire à Bellegarde dans le Loiret, rédigea le contrat. Les nouveaux époux habitèrent à la Motte-Buccy près de Montargis et séjournèrent de temps en temps au château de Chantambre. Julie Devière rédigea son testament le 7 février 1809 avant la naissance de sa petite Marie-Louise Julie puis succomba des suites de couches le 13 mai 1809. Le 12 juillet suivant, Me Gerbe fit l'inventaire des meubles et effets situés à la Motte-Buccy.

La famille avait été endeuillée en 1808 par la mort de son oncle André-Jean Cousinet, décédé sans postérité à Pacy sur Eure. Le partage fait en 1810 lui attribua un huitième de la succession ainsi qu'à ses sœurs. Son frère Antoine-Jean légataire de l'argent liquide et de l'argenterie, renonça à sa part sur les autres biens. Le reste revenait aux descendants de Jérôme Lemarié d'Aubigny et de sa tante Angélique Jeanne Cousinet, tous deux décédés.

Il partit séjourner à Nangis en Seine et Marne où il fit la connaissance de Marie-Elisabeth Victoire Thiesson. Sa femme fut vite oubliée à cause de ce nouvel amour. Les amoureux vécurent quelques mois ensemble avant de prendre la décision de s'unir légalement. Pour sauver les apparences, elle retourna habiter chez sa mère Marie-Anne Seguin veuve de Louis Thiesson, au 14 rue de la Harpe à Paris. Il réintégra son domicile de Paris au 6 rue des Vieilles Audriettes. Le 16 août 1809, Me Havard, notaire à Milly, se rendit à Chantambre pour inventorier le mobilier, les titres et papiers ayant appartenu à sa précédente épouse.

Le mariage eut lieu à Paris le 22 novembre 1809. Le contrat placé sous le régime de la communauté fut libellé par Me Culhat-Coreil, notaire parisien. La fiancée apportait seulement 2 000 francs sous forme d'habits, de bijoux et de meubles. Marie-Antoinette Caroline naquit le 8 janvier 1812 à Chantambre. Son prénom est comme un défi lancé par ses parents pour afficher leur attachement à la royauté. Malgré ses fonctions de maire Impérial, Jérôme-Pierre n'était sans doute pas Bonapartiste. Sa femme succomba le 26 juillet 1812. Un conseil de famille fut réuni le 28 juillet 1812 devant Claude Eloy Havard, juge de paix du canton de Milly, en présence de Benoît Pierre Henry de Mirebeau et de Joseph Louis Thiesson, commissaire-priseur du département de la Seine, oncle maternel de l'enfant. Son autre beau-frère Joseph de Tarragon avait donné son pouvoir à M. Gastellier, cultivateur à Buno. Jérôme-Pierre fut désigné tuteur légal de sa fille mineure avec Joseph Louis Thiesson élu subrogé tuteur, à la majorité des personnes présentes. Ensuite Me Havard, notaire à Milly, fit l'inventaire des biens du 31 juillet au 4 septembre.

Cet homme volage surmonta une nouvelle fois son chagrin et s'éprit bien vite d'une demoiselle rencontrée au cours d'un voyage à Cherbourg. Respectueux des traditions, il n'hésita pas à la demander en mariage !

Il épousa Eugénie Victoire Sophie Poisson-Deslandes le 15 février 1813 à Versailles. Me Desjardins notaire à Versailles, libella le contrat de mariage sous le régime de la communauté. La dot de la future mariée était de 1 200 francs sous forme de linge et de bijoux. Très épris, il lui fit donation de la moitié de ses biens meubles et de 2 000 francs de rentes viagères.

Le 7 juillet 1818, son frère Antoine-Jean décéda sans postérité au château de Souzy. Il hérita avec ses sœurs d'un quart de ses biens. N'ayant plus de raison de garder le domaine de Souzy, il le vendit le 31 août suivant à MM. Brichard et Jenty pour la somme de 40 000 francs. Ceux-ci le démolirent aussitôt, je le déplore avec tristesse !

Son nouveau bonheur dura 10 ans. Sa femme demanda la séparation de corps et de biens puis se retira chez sa mère à Versailles. Le 11 novembre 1823, un jugement du Tribunal d'Etampes le condamna à lui payer une pension alimentaire annuelle de 1 200 francs. Il résida à Orléans pendant plusieurs années, au numéro 7 sur le Grand Mail. En 1827, le curé de St Sulpice de Favières lui écrivit à cette adresse pour lui réclamer un legs impayé fait en 1786 à la paroisse de Souzy par sa grand-mère Marie-Jeanne Poisson.

Le 30 décembre suivant, il vendit son immeuble parisien du 6 rue des Vieilles Audriettes à Monsieur et Madame Cabany. Maîtres Bordas et Colette, notaires à Orléans, libellèrent l'acte de vente pour un montant de 45 500 francs. D'un naturel dépensier, il préféra laisser cette somme sous bonne garde. A sa demande, l'acheteur conserva l'argent et s'engagea à verser chaque année la pension alimentaire due à son épouse. Cette opération avait également pour objet de garantir à sa fille Caroline le paiement de sa part d'héritage. Les intérêts du capital devaient lui être versés sous forme de rentes.

L'immeuble de la rue des Haudriettes (anciennement Audriettes) existe encore de nos jours. Comme beaucoup d'hôtels particuliers parisiens, il a été rénové puis loué par appartements. Le numérotage actuel différent de celui de 1827 rend son identification difficile.

Il habitait toujours à Orléans quand il fit arrêter les comptes de tutelle de sa fille Julie par Me Hoyau, successeur de Me Havard, le 15 septembre 1829. Agée de vingt ans, elle désirait entrer en possession de l'héritage de sa mère Julie Devivière.

Il avait gardé ses fonctions de maire à Buno mais n'était pas souvent dans sa municipalité. Dans un tableau demandé par le Préfet sur les maires des communes du département, il est décrit ainsi : « Jérôme-Pierre Cousinet, auditeur des comptes, propriétaire, très instruit mais souvent absent »
Quand il regagna définitivement sa demeure de Chantambre, sa santé s'était détériorée. Gravement souffrant, il fit appel à plusieurs médecins pour soulager ses maux. On relève le nom du docteur Goupil médecin à Nemours, du docteur Vinoche médecin à Etampes et du docteur Raybaud médecin à Milly.

Afin de mettre ses affaires en ordre, il fit arrêter les comptes de tutelle pour sa fille Caroline le 25 août 1833 par Me Hoyau. Le 7 septembre, il rédigea son testament.

Sa femme lui demanda un pouvoir pour l'autoriser à recouvrer la succession de sa mère décédée. Malgré leur séparation, les lois en vigueur ne lui permettaient pas d'établir des actes en son nom. Il lui fit envoyer une procuration le 4 novembre 1833.

Le jeune docteur Raybaud, médecin provençal venu exercer à Milly, le soigna de son mieux. Malgré les efforts déployés par l'homme de science, le mal fut le plus fort et l'emporta après un an de lutte contre la mort. Il mourut dans son château le 4 août 1834 à l'âge de 71 ans.

A handwritten signature in cursive script, reading 'Cousinet' followed by a large, decorative flourish.

Il fut enterré aux côtés de sa quatrième femme dans le cimetière de Buno, près de la grande croix, comme il en avait exprimé le désir dans son testament.

Après l'apposition des scellés à Chantambre le 4 août 1834, l'inventaire après décès fut effectué le 22 août 1834 par Me Hautefeuille notaire à Etampes, secondé par Me Hoyau.

Les objets et les meubles vendus aux enchères publiques du 21 au 24 septembre suivant furent acquis en partie par ses filles, Caroline et Julie, héritières chacune pour moitié. Elles vendirent le domaine à M. et Mme Hutteau le 24 janvier 1835. La liquidation des biens eut lieu le 22 août 1836 chez Me Hoyau, après paiement des nombreuses créances. L'argent liquide trouvé après son décès s'élevait seulement à 7 francs et 65 centimes alors que les divers legs énoncés dans son testament s'élevaient à environ 800 francs. Cinquante factures impayées d'un montant de 44 137 francs, dues aux serviteurs, fournisseurs, médecins et plusieurs aubergistes, furent présentées aux héritières par le notaire. Les dettes contractées sous seing privé s'élevaient à 10 473 francs. Toujours à court d'argent, il avait l'habitude d'emprunter à ses connaissances, y compris à son personnel. Heureusement, les revenus des fermages et des loyers compensaient en partie le passif. Après paiement des créances, le montant total du capital atteignait la somme de 190 000 francs à partager entre les bénéficiaires.

Antoine-Jean COUSINET naquit à Paris le 17 janvier 1764.

Il choisit la carrière militaire et s'engagea dans l'armée du roi à l'âge de 16 ans, avec le grade de sous-lieutenant. Pour accéder à ce rang, il dut fournir ses quartiers de noblesse. M. Chérin, généalogiste historiographe des ordres du Roy, confirma qu'il était gentilhomme d'extraction depuis quatre générations. Réformé le 17 mars 1784 des suites d'une blessure, il était toujours qualifié de cadet gentilhomme en 1789. Il resta célibataire et vécut avec sa mère dans le château familial de Souzy la Briche. Après la mort de celle-ci en 1797, son frère Jérôme-Pierre héritier du château, lui en laissa la jouissance. Il l'habita jusqu'à son décès, servi par son dévoué serviteur Jacques Hervy. Dans son testament du 1er décembre 1807, son oncle André-Jean Cousinet lui légua l'universalité de son argent et de son argenterie, à l'exception de quelques donations faites en faveur de ses domestiques. Après la mort du donateur en 1808, il accepta ce legs mais renonça à sa part sur les autres biens.

En 1812, il porta sa nièce Marie-Antoinette Caroline Cousinet sur les fonts baptismaux.

Il souffrait probablement d'une grave blessure. M. de Jouberville, chirurgien à Paris, lui donnait des soins constants. Après sa mort, la note d'honoraires s'élevait à 4 800 francs. Dans son testament du 15 décembre 1817 remis à Me Dramard notaire à Etampes, il légua 10 000 francs à sa nièce et filleule Caroline Cousinet, fille de son frère Jérôme-Pierre.

Il mourut à Souzy la Briche le 7 juillet 1818, à l'âge de 54 ans.

A handwritten signature in cursive script, reading "a. j. Cousinet".

L'inventaire du 15 juillet 1818 par Me Dramard, notaire à Etampes, contient les titres de 570 livres contenus dans la grande bibliothèque du château, témoins de l'érudition de la famille.

Son frère et ses sœurs héritèrent de ses biens. Il possédait en propre trois maisons à Paris échues par héritage. L'une au 36 rue de la Tonnellerie au quartier des Halles et les deux autres aux numéros 6 et 10 rue Grenet. Son frère vendit le château familial le 31 août 1818, pour la somme de quarante mille francs, à Messieurs Brichard et Jenty qui le démolirent peu après. Le château actuel n'a plus rien de commun avec celui de mes ancêtres. Le seul vestige est une chapelle en ruines située au milieu d'un petit étang, renfermant deux pierres tombales du XVIème siècle. Le champion de tennis Lacoste fut l'un des propriétaires. Le couturier Simon, dernier acquéreur, le légua à la Présidence de la République.

Confirmation de noblesse par M.Chérin en 1780 :

Je soussigné Chérin, généalogiste et historiographe des ordres du Roy, l'un des Grands Augustins Commissaires du Roy pour certifier à Sa Majesté la noblesse des sous-lieutenants de Ses troupes Françaises, certifie que le sieur Antoine-Jean Cousinet âgé de seize ans passés, est gentilhomme d'extraction, étant fils de Jérôme Jean-Baptiste Cousinet, Maître en la Chambre des Comptes de Paris, Sieur de Souzy et de la Guigneraye, petit-fils de Jérôme Gabriel Cousinet, aussi Maître en la Chambre des Comptes de Paris, et arrière petit-fils de Jérôme Cousinet, Secrétaire du Roy dès 1660, en foi de quoi j'ai signé le présent ...

Marie-Philippine COUSINET naquit à Paris le 12 avril 1771, 21 ans après l'union de ses parents. Dernière-née de la famille, elle fut choyée par ses parents et ses grandes sœurs.

Après la mort de son père en 1791, sa mère la garda un an auprès d'elle avant de lui choisir un époux. Elle épousa Louis-Nicolas de Tarade de Corbeilles au début de l'année 1792.

Le contrat n'a pas été trouvé. La célébration du mariage eut lieu probablement à Paris. En pleine période révolutionnaire, ses noces ne furent pas aussi joyeuses que celles de ses sœurs, la peur était devenue sa compagne de tous les jours. Son fiancé, lieutenant de la garde du roi, était le fils d'Odile Sébastien et de Nicole du Bois de Chanterenne.

Le jeune couple habita avec toute la famille rue des Vieilles Haudriettes.

Le 6 août 1792, son mari fut nommé son tuteur pour les actions immobilières, devant le tribunal de paix de la section des enfants rouges. Le 25 août suivant, elle assista sous l'autorité de son mari, avec sa mère et ses frères et sœurs, aux comptes de liquidation et de partage des biens de son père décédé, réalisés par Maître Boursier.

Louis-Nicolas de Tarade combattit vaillamment pour défendre le roi dans la nuit du 10 août 1792, avec son frère Jean-Baptiste Odile, décédé en 1793 des suites de ses blessures. La jeune femme vécut une nuit angoissante en attendant son retour.

Obligé de quitter l'armée à la suite de ces événements dramatiques, son mari l'emmena dans le château de Corbeilles en Gâtinais près de Montargis, domaine hérité en 1787 après le décès de son oncle François Gabriel de Tarade. Soixante-cinq kilomètres la séparaient de Souzy où vivaient sa mère et son frère Antoine-Jean. Ses sœurs et son frère Jérôme-Pierre demeuraient aussi dans la région mais à plus courte distance des membres de la famille. C'était elle la plus éloignée des siens. Ne se sentant pas en sécurité, les jeunes gens se réfugièrent chez des amis au château de Courtoiseau à Triguère. Ils furent quand même arrêtés le 2 avril 1793 et internés à Montargis dans la Maison d'arrêt Sainte Marguerite. Est-ce là que naquit sa petite Marie-Angélique morte peu après sa naissance ? Relâchés le 25 novembre suivant, ils regagnèrent leur demeure. De nouveau enceinte, elle donna le jour à un beau petit garçon le 19 mai 1794, prénommé Augustin Nicolas Alfred.

Le 2 février 1796, Marie Françoise Augustine Constance vint au monde, suivie l'année suivante par Aimée, morte en bas âge. Antoine-Louis Fortuné vit le jour le 4 septembre 1798.

La paix revenue, elle s'occupa activement de l'éducation de ses enfants. Les mariages et les naissances apportèrent le bonheur et la joie, les deuils familiaux le chagrin et la désolation. Le plus pénible fut le décès de son fils Antoine-Louis Fortuné mort célibataire le 23 avril 1835.

Cette femme exemplaire, d'un dévouement à toute épreuve, prodiguait ses soins et pansait les plaies des gens nécessiteux dans l'infirmerie du château. Charitable et pieuse, elle consacrait une partie de ses dimanches à confectionner des vêtements et du linge pour les indigents avec sa fille Constance également d'une grande générosité.

Son mari élu Maire de sa commune de 1807 à 1821 jouissait d'une grande popularité. Il mourut regretté de tous, le 3 octobre 1833 à l'âge de 69 ans.

Elle continua à s'occuper d'œuvres charitables jusqu'à sa mort.

Elle s'éteignit le 8 juin 1851 dans son château de Corbeilles, à l'âge de 80 ans.

Enfants de Jérôme LEMARIÉ d'AUBIGNY et d'Angélique-Jeanne COUSINET

Angélique-Marie LEMARIÉ d'AUBIGNY naquit à Paris vers 1745.

Elle épousa Jean-Baptiste Louis Marie Adrien Berthe vers 1765. Son mari, seigneur de Villers Boccage, l'emmena vivre sur ses terres dans la région d'Amiens. Augustin-Ferdinand, Ambroise-Jérôme et Adélaïde-Marie-Victoire naquirent de cette union.

Après avoir hérité de sa grand-mère Marie-Jeanne Poisson en 1787, elle mourut avant 1810.

Son fils Ambroise-Jérôme et sa fille Adélaïde-Marie-Victoire, femme de François Barbier d'Ancourt, furent cohéritiers de son oncle André-Jean Cousinet, avec les quatre enfants mineurs de son autre fils Augustin-Ferdinand mort prématurément.

Angélique-Henriette LEMARIÉ d'AUBIGNY naquit à Paris vers 1747. Elle épousa le chevalier François-Michel de Rotrou vers 1768. Son mari, seigneur de Saudreville, Fourchainville, Villeneuve et autres lieux, l'emmena vivre dans son château situé près d'Etampes à proximité du Château de Souzy. En 1787 elle hérita de Marie-Jeanne Poisson puis de son oncle André-Jean Cousinet en 1810. Elle mourut à une date inconnue à ce jour.

Anne-Marie-Félicité LEMARIÉ naquit à Paris vers 1750.

Elle épousa Anne-François-Albert de la Marvallière seigneur de la Brosse vers 1770.

Ils habitèrent sur leurs terres à Châtillon sur Indre, près de Châteauroux. Elle hérita de son aïeule Marie-Jeanne Poisson en 1787 et de son oncle André-Jean Cousinet en 1810.

Elle mourut à une date inconnue à ce jour.

Adélaïde-Marie LEMARIÉ naquit à Paris vers 1752.

Elle se maria vers 1772 avec Antoine-Nicolas Perrot Conseiller du Roy. Le couple habita à Paris quai Dauphin sur l'île Notre-Dame, paroisse St Louis. Son mari exerçait la charge de Président en la Cour des Aides de Paris. Elle mourut avant 1787 à une date inconnue à ce jour.

Son fils Augustin Jean-Baptiste hérita de sa bisaïeule maternelle en 1787 mais déjà décédé en 1810, il ne figure pas parmi les cohéritiers d'André-Jean Cousinet.

Agathe-Geneviève LEMARIÉ naquit à Paris vers 1755. Sa mère mourut après sa naissance.

Elle fut cohéritière de son aïeule Marie-Jeanne Poisson et de son oncle André-Jean Cousinet.

Célibataire en 1810, elle vivait à Paris dans le couvent des dames Ste Avoye mais n'était pas religieuse. Elle mourut à une date inconnue à ce jour.

Huitième degré

Enfants de Joseph de TARRAGON et de Marie-Augustine COUSINET

Marie-Jeanne de TARRAGON naquit le 18 septembre 1779 au Château de Souzy. Le curé du village la baptisa le surlendemain dans la petite église du lieu. Elle eut pour parrain Louis Henry René de la Barre d'Arbouville, son grand-oncle paternel et pour marraine sa bisaïeule maternelle Marie-Jeanne Poisson.

Elle se maria le 14 septembre 1801 avec Jean-Baptiste Lemoyne de Sérigny.

De cette union sont issus une fille et un fils.

Elle mourut le 13 février 1844 à l'âge de 65 ans.

Marie-Claudine de TARRAGON naquit le 16 janvier 1782 à Mainvilliers.

Elle se maria le 26 germinal an XII avec Bonnaventure Maurice Fagnier de Mardeuil.

Elle mourut le 13 février 1865 à l'âge de 83 ans.

Marie-Joséphine de TARRAGON naquit le 5 novembre 1784 à Mainvilliers. Elle se maria le 5 février 1805 avec Auguste de Poilloüe de Saint Périer dont elle eut trois filles et un fils.

Elle mourut le 5 juillet 1851 à l'âge de 67 ans.

Son arrière-petit-fils le Comte de Poilloüe de ST Périer, fils de Guy et de Maximilienne de Kergolay, naquit le 18 août 1877 à Biou dans le Loir et Cher. Après de brillantes études de médecine, il voulut faire de la recherche mais renonça à l'usage du microscope à cause d'une forte myopie. Devenu un archéologue distingué il écrivit de nombreux ouvrages. Il mourut dans son château de Morigny le 12 septembre 1950 après avoir légué les papiers de famille aux Archives Départementales de Seine et Oise. Ce volumineux dossier est conservé à Versailles en série J. Son étude m'a permis de remonter plusieurs générations et de retrouver les portraits de Jérôme Jean-Baptiste Cousinet et de Marie-Angélique Brussel qui sont toujours conservés au château.

Enfants de Benoît Pierre Henry de MIREBEAU et d'Angélique-Marie COUSINET

Louise-Marie de MIREBEAU naquit le 8 août 1783. Elle se maria vers 1805 avec Henri Picart de Gaville, lieutenant-colonel d'artillerie. Sa fille Jeanne Virginie née en 1807 épousa Albin Nicolas Pommeret des Varennes.

Elle mourut avant 1838 à une date inconnue.

Henriette-Thérèse de MIREBEAU naquit le 14 mai 1785.

Elle se maria vers 1805 avec Marc Jules Gayault de Maubranes. Son mari était colonel de la garde Impériale. De cette union sont issus Abel, Anna et Léontine.

La date de son décès n'est pas connue à ce jour.

Benoît-Clément de MIREBEAU né le 16 juillet 1786 mourut probablement en bas âge.

Augustin-Juvénal de MIREBEAU né le 18 janvier 1789 exerça la charge de mousquetaire gris de Louis XVIII. Il épousa Sophie Goulhot en novembre 1816.

Marie-Athénaïs née en 1820 épousa Alexandre Loriot de Rouvray en avril 1841. Henriette Mathilde née en 1824 épousa Pierre Antoine Félix Simon de Périgny.

Il mourut le 6 janvier 1868 à l'âge de 77 ans. Une descendance existe actuellement.

Enfants de Jérôme-Pierre COUSINET et de Louise Emilie de THOUSTAIN

Angélique Alexandrine COUSINET est née en 1797 à Buno. Elle perdit sa mère à l'âge de quatre ans. Elle est morte dans son jeune âge.

André Edouard COUSINET est né vers 1799 à Buno. Il avait environ deux ans à la mort de sa mère. Il mourut dans son jeune âge.

Henriette Sophie COUSINET est née le 24 pluviôse An IX (14 février 1801) à Buno. Elle eut pour parrain son oncle Antoine-Jean Cousinet. Elle décéda en bas âge.

Henri Jérôme COUSINET jumeau de la précédente eut pour parrain Benoît Pierre Henry de Mirebeau. Il décéda en bas âge.

Enfant de Jérôme-Pierre COUSINET et de Marie-Anne Julie DEVIEVRE

Marie-Louise Julie COUSINET est née en 1809 à la Motte-Bucy près de Bellegarde dans le Loiret. Elle n'a pas connu sa mère décédée après son accouchement.

Elle passa son enfance à Orléans puis au château de Chantambre jusqu'à la mort de son père. Le 27 septembre 1829, celui-ci fit arrêter ses comptes de tutelle par Me Hoyau notaire à Milly afin de régler la succession de sa mère. Le 21 juillet 1831, il prit une hypothèque sur le château de Chantambre pour lui garantir le paiement de ses héritages.

Dans son testament du 7 juillet 1833, il la désigna comme son exécutrice testamentaire, la chargeant de veiller à l'accomplissement de ses dernières volontés et de verser les legs faits en faveur de ses serviteurs et des pauvres du pays. Il lui fit donation de 300 francs à titre particulier pour ses frais.

Sa belle-mère Eugénie Victoire Sophie Poisson-Deslandes renonça à la communauté de biens mais réclama le remboursement de sa dot plus 6 000 francs perçus par son mari sur la succession de son oncle Henry Ignace Poisson-Deslandes dont elle était héritière. Elle exigea les 2 000 livres de rentes annuelles auxquelles elle avait droit plus 4 800 francs correspondant à la donation faite par son mari de la moitié de ses biens meubles.

Après l'apposition des scellés à Chantambre, elle partit vivre à Etampes avec sa sœur. Toutes deux semblent avoir eu des liens affectifs profonds. Quand Caroline la quitta pour se marier, elle signa le contrat de mariage en qualité de témoin, le cœur bien gros.

Le 24 janvier 1835, les deux sœurs vendirent le domaine de Chantambre à Eugène Hutteau, demeurant 9 rue du Bac à Paris, pour la somme de 57 000 francs.

Sa fortune lui aurait permis de trouver facilement un prétendant mais elle choisit le célibat.

Elle a vécu assez longtemps pour avoir connu Théodore et Julia Raybaud, les petits-enfants de sa sœur. Pendant leurs vacances, elle les emmenait voir des cousins résidant dans des petits châteaux de la région (*Informations transmises par Mme Charmoille fille de Théodore*)

La date de sa mort n'est pas connue à ce jour.



Enfant de Jérôme-Pierre COUSINET et de Marie-Elisabeth Victoire THYESSON

Marie-Antoinette Caroline COUSINET née le 8 janvier 1812 au Château de Chantambre à Buno-Bonneveaux, fut portée sur les fonts baptismaux par son oncle Antoine-Jean Cousinet.

Après le décès de sa mère morte six mois après sa naissance, un conseil de famille se réunit le 28 juillet 1812 devant Claude Eloy Havard, juge de paix du canton de Milly, pour lui donner un tuteur et un subrogé-tuteur durant sa minorité. Son père fut désigné comme tuteur légal assisté de Joseph Louis Thiesson son oncle maternel.

Le 15 décembre 1817, son parrain lui légua 10 000 francs dans son testament.

Après la mort du donateur, son père signa une quittance en son nom le 6 janvier 1820 chez Me Dramard notaire à Etampes.

Un jeune médecin venait souvent à Chantambre au chevet de son père souffrant. Séduit par la jeune fille, il demanda sa main. Jérôme-Pierre accepta à *condition qu'il le guérisse*. La maladie fut plus forte que la science puisqu'il mourut le 4 août 1834 malgré les soins prodigués. Caroline se considérait fiancée avec le docteur et lui promit de l'épouser malgré son deuil. Elle partit vivre à Etampes avec sa sœur Julie en attendant son mariage.

Elle épousa Auguste Paulin Raybaud le 16 décembre 1834 à Buno.

Me Hoyau libella le contrat le jour même sous le régime de la communauté de biens. Elle se constitua en dot la somme de 12 076 francs lui revenant de la succession de sa mère plus un patrimoine constitué par la moitié des biens délaissés par son père au moment de son décès. Son futur mari apportait un quart des droits non encore liquidés de la succession de sa mère en surplus de ses biens personnels. Le contrat fut signé à Argeville chez une amie de la famille, Madame Anne Henriette Euphémie Mansion de St Victor, veuve de François Raymond Masson-Dumonceau. L'article 8 du contrat de mariage spécifie :

« M. Raybaud voulant donner à Mademoiselle Cousinet une preuve de son attachement lui fait par ces présentes pour le cas où elle lui survivrait, donation entre vifs et irrévocable, ce qu'elle accepte, de tous les biens meubles et immeubles qui au jour du décès de M. Raybaud, se trouveront composer sa succession, sans aucune exception ni réserve, pour, par Melle Cousinet, jouir et disposer de tous les dits biens meubles et immeubles en toute propriété à compter du jour du décès du futur. En cas d'existence d'enfants nés ou à naître au jour du décès de M. Raybaud, la présente donation sera réduite à l'usufruit de la moitié de tous les dits biens meubles et immeubles. Et pour le cas où Melle Cousinet viendrait à convoler à de secondes noces, la présente donation sera nulle et considérée comme non avenue. »

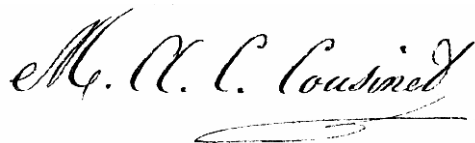
Le jeune couple résida à Milly la Forêt où le docteur avait son cabinet. De leur union naquit Jules Auguste le 6 novembre 1835. Cet enfant unique fut peut-être trop gâté. Il semble ne pas avoir été très doué pour les études car il préféra le métier de commerçant mercier à une carrière intellectuelle. Dès qu'il le put, il quitta le foyer paternel pour aller vivre à Paris. Bientôt amoureux d'une jeune fille de condition modeste, il leur adressa *un acte respectueux* pour leur demander la permission de l'épouser. Hostiles à cette union, ils ne donnèrent pas leur consentement, après la réception du second *acte respectueux*. Ayant atteint sa majorité de 25 ans en 1861, il obtint le droit de se marier sans l'accord de ses parents, après l'envoi du troisième *acte respectueux*.

A cette date, ils habitaient à Beaumont en Seine et Marne. Pour montrer leur désapprobation, ils n'assistèrent pas au mariage de leur fils unique. En représailles à cette union, elle fit une demande de séparation de biens pour préserver son avenir et déshériter son enfant rebelle. Cela lui fut accordé le 11 juillet 1861 par jugement du tribunal de première instance de Fontainebleau. L'acte du 25 juillet suivant, libellé par Me Guibert, lui permit de récupérer ses biens propres. La liquidation de la communauté devenue effective, son mari n'eut pas assez de fortune pour la rembourser. Il resta son débiteur de 34 300 francs.

Dès leur retour à Milly, le Docteur Raybaud fut nommé médecin-légiste de la ville, tout en gardant sa clientèle privée. En 1871, leur grande demeure fut réquisitionnée pour loger les officiers prussiens. Cette période noire a été un épisode tragique dans sa vie comme dans celle de nombreux Français. Son mari mourut à son domicile d'une crise cardiaque le 14 août 1880 à l'âge de 76 ans. Me Sergent successeur de Me Hoyau fit l'inventaire après décès le 22 octobre 1880. La succession peu importante consistait surtout en actions boursières. Il y avait peu d'argent liquide, ce bon docteur *oubliait* de réclamer ses honoraires quand il soignait les personnes pauvres. La note impayée s'élevait à plus de 4 000 francs. L'année suivante, elle partit vivre à Montargis dans le Loiret, à l'abri du besoin grâce à ses revenus personnels.

Après avoir touché sa part d'héritage, son fils partit avec sa famille à Solenzara en Corse du sud, dans le but de créer une exploitation agricole. Son affaire démarra bien mais sa santé ne résista pas au climat. Il attrapa ce qu'on appelait *les fièvres*. Il mourut le 26 septembre 1882 à l'hôpital de la Conception à Marseille.

Ce nouveau coup du sort fut trop dur à supporter pour la malheureuse femme. Sa santé s'altéra et ses forces déclinerent. Elle mourut à l'âge de 71 ans le 16 octobre 1883 à Montargis.



Enfants de Louis Nicolas de TARADE et de Marie-Philippine COUSINET

Marie-Angélique de TARADE naquit en 1793, probablement à la Maison d'arrêt Sainte Marguerite de Montargis où sa mère était incarcérée pendant la Terreur.

Elle mourut en bas âge, sans doute des suites des mauvais traitements subis par sa mère.

Augustin-Nicolas Alfred de TARADE naquit le 19 mai 1794 à Corbeilles. Il commença une carrière militaire le 15 juillet 1814 comme Garde du Corps de S.A R Monsieur le Comte d'Artois, Compagnie d'Escars, avec le grade de Sous-Lieutenant.

Il se maria le 29 avril 1822 avec Marie-Agathe Zoé de Ménardeau. La future épouse était la fille de Jean-Baptiste Comte de Ménardeau et d'Agathe Madeleine du Pré de St Maur. Après le mariage, il démissionna de l'armée le 29 novembre 1822.

Sa femme mourut le 1er avril 1823 après la naissance d'Arthur Sixte Nicolas.

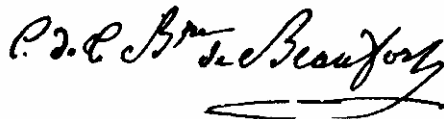
Il se remaria le 17 mai 1825 avec sa petite cousine Angéline de Rotrou fille de Jean-Baptiste François de Rotrou de Saudreville et d'Amélie Louise Joséphine Bourgeois. De sa deuxième union naquirent quatre enfants. Amélie Louise de Tarade de Corbeilles naquit le 16 juin 1826, Odile Marie de Tarade de Corbeilles le 15 mars 1829, Céline Joséphine de Tarade de Corbeilles le 26 octobre 1832, Gaston Augustin de Tarade de Corbeilles le 10 avril 1835.

En 1830, il fut nommé Préfet du Loiret. Puis, continuant une carrière politique, il devint Maire de Corbeilles de 1840 à 1848. Il organisa et équipa avec son argent personnel la Compagnie des pompiers de sa commune dont il fut Capitaine pendant 32 ans.

Il mourut à Corbeilles le 7 juillet 1869. Angélique de Rotrou y décéda le 10 mars 1871.



Marie-Françoise Angélique Constance de TARADE naquit le 22 février 1796 à Corbeilles. Bientôt en âge de se marier, elle était devenue belle, grande et au profil et à la tournure très noble... bonne femme d'intérieur et ménagère... Sa mère lui chercha un époux digne d'elle. Elle épousa Louis Joseph Armand E'remans, baron de Beaufort le 27 octobre 1818. Le futur époux était le fils d'Antoine Joseph et de Madeleine de Logras d'Ollonce, officier des chevau-légers du Roi Louis XVIII. Le jeune ménage résida dans le pavillon de gauche à l'entrée du château. La vie était bien agréable pour la mère et la fille qui se comprenaient si bien. Le 19 août 1819, elle donna naissance à Clément Louis-Philippe qui fit la joie de ses parents et de ses grands-parents. Une petite Caroline mourut en bas âge comme beaucoup de bébés de cette époque. Nicole Claudine Nathalie puis Marie Angélique Augustine virent le jour ensuite. Quand son frère Alfred se maria en 1822, il occupa le pavillon de droite du château avec sa jeune femme. L'entente était parfaite entre les jeunes couples et les parents. Ce bonheur fut terni par la mort de sa belle-sœur l'année suivante. Constance, un ange de douceur, aidait sa mère dans ses activités charitables. La misère était grande parmi la population. La réputation de bonté des deux femmes était connue à la ronde. Les pauvres accouraient de partout pour se faire soigner à l'infirmerie du château. Les baptêmes des enfants, les mariages ou les réceptions apportaient la joie dans la demeure qui retentissait de musique et de rires. Les deuils plongèrent la famille dans l'affliction à la mort de son père en 1833 puis en 1835 après celle de son frère Antoine-Louis Fortuné. Sa mère s'éteignit en 1851 puis son mari disparut à son tour le 8 août 1858. Elle mourut à Corbeilles le 31 mars 1868 à l'âge de 72 ans. Sur sa pierre tombale on peut lire : la mère des pauvres.



Aimée de TARADE naquit en 1797 à Corbeilles. Elle mourut en bas âge.

Antoine-Louis Fortuné de TARADE naquit le 4 septembre 1798 à Corbeilles. Il mourut célibataire le 23 avril 1835.

Je remercie monsieur Yves de Tarade qui m'a communiqué les renseignements sur sa famille.

Ceci termine la biographie des familles Cousinet. La suite, trop personnelle, est destinée aux descendants actuellement vivants.

SOURCES

L'état-civil de Paris a été presque entièrement détruit pendant la Commune de 1871, ce qui rend les recherches particulièrement difficiles. Après avoir étudié les actes reconstitués aux Archives de Paris dont les informations sont limitées, je suis allée au **CARAN** pendant de nombreuses années. J'ai consulté de nombreux documents dans :

Les Fichiers du minutier central des notaires, les Insinuations du Châtelet de Paris, les Almanachs royaux, le Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIème siècle d'Ernest Coyecque, les Délibérations des conseillers de la Ville de Paris et surtout les Minutiers des notaires parisiens.

Aux Archives Départementales des Yvelines, j'ai découvert de nombreux actes concernant les familles Poisson et Cousinet, grâce au papiers de famille légués par M. et Mme de St Périer, descendants de Marie-Augustine Cousinet et de Joseph de Tarragon, consultables dans le fonds Morigny, cotes 36 J 6 à 11. Ces registres contiennent les reproductions de deux portraits représentant Jérôme Jean-Baptiste Cousinet et Marie-Angélique Brussel dont les originaux sont au château de Morigny près d'Etampes, légué à la Sorbonne par leurs propriétaires.

Giselle Ollivier